

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 juin 2012.

**I - Pôle Administration générale**

***Juridique, Marchés Publics***

1.1 - Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle (EPI) pour le groupement de commande constituée de la commune et du CCAS de La Garenne-Colombes.

1.2 - Choix du délégataire pour la gestion par affermage de la structure d'accueil Petite Enfance située 42/44, rue Voltaire à La Garenne-Colombes.

1.3 - Convention de financement pour les travaux de mise en conformité électrique du système de la sonnerie des cloches du temple sis 12, rue Kilford à Courbevoie ainsi que la mise en place de protection contre l'intrusion des pigeons.

**II – Pôle Ressources**

***Finances***

2.1 - Rapport commun :

- Compte de gestion de la Ville et son compte administratif.
- Compte de gestion de l'assainissement et son compte administratif.
- Affectations de résultats 2011 sur 2012 pour chacun des deux budgets.

***Ressources Humaines***

2.2 - Personnel communal : convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport.

**III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

3.1 - Rapport commun :

- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association de Football de La Garenne-Colombes (AFGC) pour la période 2012-2015.
- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et le Cercle d'Escrime Garennois pour la période 2012-2015.
- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympic Garennois pour la période 2012-2015.

**IV - Pôle Services Techniques**

***Voirie, Propreté, espaces verts***

4.1 - Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert AO 2009/05 marché de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage – lot n° 2 : prestation de nettoyage.

4.2 - Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert AO 2009/05 marché de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage – lot n° 1 : collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et enlèvement et traitement des déchets spécifiques.

***Urbanisme***

4.3 - Application de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 – dispositif de majoration des droits à construire de 30 % – fixation des modalités de mise à disposition du public de la note d'information et du dossier de consultation – fixation des modalités de recueil et de conservation des observations du public

**V - Divers**

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Remerciements.
- 5.3 - Questions orales.

---

La séance du Conseil municipal est ouverte à 21h03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, bienvenue à vous tous.

M. Houtart donne délégation à M<sup>me</sup> Gaillabaud ; M. Dransart à M. Chaillet ; M. Pinta à M<sup>me</sup> Lioret ; M<sup>me</sup> Thimel à M<sup>me</sup> de Bellabre ; M. Citerne à M<sup>me</sup> Vingerling ; M. Graux à M. Pouilly ; M. Barraquand à M. Ballin ; M<sup>lle</sup> Haberah à M. Zacaropoulos ; M<sup>me</sup> Bachelet à M. Gizardin.

Nous devons d'abord désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il un candidat ?

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Monsieur Dubois, félicitations !

Avant de commencer le Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture... enfin, je vous informe que... officiellement, même si, bien sûr, vous le savez déjà puisque vous étiez présents... que, alors que le 28 juin 2011, nous avons délibéré pour approuver une procédure relative à la mise en place d'un jumelage avec la Ville de Daroun-Harissa au Liban, qui avait été ratifié, je crois me souvenir, à l'unanimité. La cérémonie officielle s'était tenue, comme vous le savez, à La Garenne-Colombes dans cette salle le 28 octobre dernier, à l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

Le retour de la signature de ce jumelage s'est déroulé le vendredi 18 mai 2012 à Daroun-Harissa en présence des membres de la Municipalité. Lors de cette visite, de nombreux projets se sont dessinés, dont un échange avec les scouts de La Garenne-Colombes et sept scouts du Liban sont venus, malgré quelques complexités administratives, à La Garenne-Colombes lors des fêtes il y a une semaine.

Parallèlement, comme vous le savez, à la visite de Daroun-Harissa, La Garenne-Colombes a participé à la remise des prix du concours de la francophonie organisé par la Force française de la FINUL au Sud-Liban pour la deuxième année consécutive, puisque nous offrons le premier prix, un séjour en France de cinq jours, en l'occurrence à La Garenne-Colombes, depuis deux ans maintenant.

Cette année, c'est l'école publique de Burtsh Kalawa\* qui a pu séjourner dans les familles des collégiens garennois et je voulais, devant vous au Conseil Municipal, mais je l'ai fait déjà devant vous et devant les familles il y a une semaine, remercier vivement les vingt familles et les deux principaux de collèves pour leur aide et leur implication dans ce projet.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la communication que je voulais vous faire tout à fait officiellement sur cette relation qui est enfin totalement scellée avec nos amis du Liban.

Enfin, avant de commencer le Conseil municipal et de passer au premier point à l'ordre du jour qui est le procès-verbal, vous savez qu'un membre de l'administration communale est décédé il y a une dizaine de jours, subitement, et il a été enterré cette semaine.

Je souhaite, pour Lionel Rougeron, que nous observions une minute de silence.

*(Tout le conseil se lève pour observer une minute de silence.)*

Je vous remercie.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 juin 2012.**

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, le procès-verbal de la séance du 16 juin : avez-vous des remarques ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

Bonsoir.

**M. Fouliard**

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaiterais revenir rapidement, Monsieur le Maire, sur votre attitude lors du dernier Conseil municipal le 16 juin dernier pour, une fois encore, vous signifier notre incompréhension, notre indignation devant la désinvolture de certaines de vos attitudes et la dureté des attaques personnelles que vous avez portées.

Il me paraît important de rappeler ce soir que nous trouvons ici chacun notre légitimité dans les suffrages que les Garennoises et les Garennois ont portés sur nous, tout autant que vous, même si nous sommes minoritaires.

Aussi, un minimum de respect et de convenance seraient les bienvenus et cette situation vous oblige un peu plus que nous encore, puisque vous êtes le président de cette assemblée.

Lors du dernier Conseil, vous aviez juste à prendre acte d'une décision de justice qui vous donnait tort. Un peu d'humilité aurait été de bon ton, mais vous avez choisi, au contraire, de vous mettre en scène en tournant l'opposition en dérision et parfois même en cherchant à l'humilier. Vous aviez juste tort et nous avons juste raison, c'est tout, c'est assez simple. Il suffisait d'en prendre acte.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'un quart des Garennois, près d'un quart des électeurs de La Garenne-Colombes ont voté pour nous en 2008, il y a quatre ans, et que 40 % d'entre eux ont porté leur suffrage sur le candidat de gauche au second tour des quatre élections dernières.

Aussi, parler, comme vous l'avez fait lors du dernier Conseil municipal, de « vacuité d'idée », « d'absence totale de projets », de « gauche au fond du trou » ou encore de « mensonges », c'est malhonnête et c'est surtout accorder bien peu de valeur au libre arbitre de ces électeurs et insulter leur intelligence.

Les dernières élections législatives, en outre, ont donné quelques leçons. Ceux qui ont préféré la forme au fond, cherchant d'abord à parler fort, quitte à dire n'importe quoi, ceux qui ont contredit les valeurs qu'ils étaient censés porter, ceux qui n'avaient pas de légitimité locale, ceux-là ont tous été défaits par les électeurs, quelle que soit leur couleur politique. Il n'y a aucun message politique dans ce que je dis là ; c'est juste un constat.

Peut-être devriez-vous méditer ces leçons, à l'instar de la majorité des "leaders" politiques de votre formation aujourd'hui, qui semblent regretter certaines paroles ou certains comportements.

Nous vous demandons de sortir, Monsieur le Maire, de ce que vous appelez vous-même les jeux de scène et de cesser de considérer cette assemblée comme votre faire-valoir.

Pour ce qui nous concerne, nous marquerons ce soir notre désaccord sur cette façon de faire en n'approuvant pas le procès-verbal de cette séance, de la séance du 16 juin dernier.

Merci.

### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce procès-verbal ?

Écoutez, nous allons voter sur ce point.

Juste avant, je vous réponds très brièvement.

Monsieur Fouliard, si, dans le débat politique, chaque fois que vous êtes mis en cause, vous considérez que c'est une attaque personnelle, dans ces cas-là, il ne peut plus y avoir de débat politique. Il n'y a aucune attaque personnelle, en aucune manière. Ceux qui me connaissent depuis de très nombreuses années, qui siègent ici ou qui me connaissent par ailleurs savent que je ne suis pas de cet homme-là.

En revanche, il est vrai que, quand j'ai en face de moi des adversaires, ou même des amis d'ailleurs – c'est plus facile quand ce sont des amis – chez lesquels je considère que les propositions qu'ils font ne sont pas satisfaisantes, voire inexistantes, je le dis. Il n'y a aucun jugement de valeur sur la qualité de la personne ; simplement, c'est un fait et vous ne pouvez pas m'empêcher de penser ainsi.

Mais si vous avez eu l'impression d'être humilié, puisque c'est le mot que vous avez utilisé, j'en suis sincèrement désolé, très sincèrement désolé.

Il n'empêche que je continue à penser que les électeurs, jusqu'ici, nous ont donné raison sur les projets que nous portions à La Garenne-Colombes. C'est uniquement cela.

Là où nous nous rejoignons, Monsieur Fouliard, c'est que je pense qu'effectivement les attaques personnelles n'ont rien à faire en politique. Je peux vous assurer qu'à titre personnel, je suis bien placé pour savoir que les attaques personnelles sont parfois très difficiles à porter.

Bien, nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Voilà, 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## **I - Pôle Administration générale**

### ***Juridique, Marchés Publics***

#### **1.1 - Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle (EPI) pour le groupement de commande constituée de la commune et du CCAS de La Garenne-Colombes.**

### **M. le Maire**

Premier point, c'est M. Butet.

Allez-y, je vous en prie ?

Non, c'est M. Butet ? Je me trompe ? C'est M. Hervo, l'accord-cadre ?

Alors, allez-y, Monsieur Hervo !

### **M. Hervo**

C'est apparemment un dossier qui est très disputé ! (*Rires.*)

Il s'agit, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer un accord-cadre avec un ensemble de sociétés pour la fourniture des vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle de nos responsables et agents de l'administration. Il s'agit :

- des uniformes, essentiellement ceux de la police municipale,
- des tailleurs et costumes de tous ceux qui assurent les fonctions de réception,
- des vêtements professionnels, pour l'essentiel des agents du CTM,
- et des équipements de protection individuelle ou collective qui concernent un peu tous les agents.

Les vêtements professionnels concernent aussi les personnels, bien sûr, des crèches et autres haltes-garderies.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en bonne et due forme le 21 juin dernier, a pris connaissance des candidatures et des analyses d'offres qui ont été présentées par l'administration. Cette commission a donc proposé de retenir les entreprises qui figurent à la page 2 du rapport que vous avez sous les yeux.

Je vous demande d'approuver cet accord-cadre et d'autoriser M. le Maire à le signer avec ces entreprises.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo ? Pas de questions à M. Hervo.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Madame Fommarty ?

## **1.2 - Choix du délégataire pour la gestion par affermage de la structure d'accueil Petite Enfance située 42/44, rue Voltaire à La Garenne-Colombes.**

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Bonsoir.

Je reviens vers vous par rapport au choix du délégataire pour la gestion par affermage de la structure d'accueil Petite Enfance rue Voltaire à La Garenne-Colombes. La procédure a commencé en novembre 2011 avec la présentation devant le Comité technique paritaire, la CCSPL, puis les différents temps qui ont été respectés avec la publication, l'ouverture des plis, le choix des délégataires.

Nous avons eu, en fait, six réponses au niveau de la liste des candidatures. Elles ont toutes été jugées recevables. Parmi ces six réponses, seules trois ont présenté un dossier de candidature réel. Ces trois candidatures, ce sont La Maison Bleue, People and Baby et Les Petits Chaperons Rouges.

Ensuite, nous avons eu l'étape des négociations.

Après ces étapes de négociation, il est ressorti...

Normalement, vous avez tous reçu vers le 13 juin un rapport complet de toutes ces procédures.

Il est ressorti que, pour les trois offres, La Maison Bleue faisait une offre très qualitative mais, malheureusement, le coût du berceau est resté assez cher : au-dessus de 5 000 euros, à 5 133.

Les Petits Chaperons Rouges ont, eux, fait une offre moins chère effectivement, puisqu'on était à 3 500 à 3 900 euros par an par berceau. Malheureusement, l'offre a été jugée peu qualitative et ne répondant pas tellement aux attentes de la collectivité par rapport aux projets que nous développons pour les enfants.

Ces deux maisons ont été effectivement écartées et le choix s'est porté sur People and Baby qui a fait une offre équilibrée, en accord avec nos attentes, et le coût moyen du berceau, après négociation, est proposé à 4 400 euros.

Aussi, je vous demanderai donc d'approuver le choix qu'a fait la commission et d'approuver les termes du contrat et d'autoriser M. le Maire à signer avec People and Baby pour les cinq ans à venir la gestion par DSP de la crèche Voltaire.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M<sup>me</sup> Fommarty ?

Je vous en prie, Monsieur Fouliard, allez-y, posez votre question.

**M. Fouliard**

Oui, je voudrais d'abord formuler deux observations.

La première, c'est que les documents de travail qui nous ont été fournis en CAO, la dernière étant celle du 10 mai, étaient très complets. Comme toujours, c'est des dossiers de qualité, il n'y a rien à redire. Simplement, le regret que j'éprouve, moi, c'est de les découvrir en séance.

Je formulerai ce soir le vœu qu'on puisse les avoir en amont de cette CAO pour pouvoir les travailler un petit peu et être un peu plus en apport dans la séance.

**M. Hervo**

*(Inaudible - hors micro.)*

**M. le Maire**

Je pense que c'est le jour de la CAO justement qu'on découvre les documents aussi, donc malheureusement...

**M. Fouliard**

Peut-être, c'est peut-être une méconnaissance de ma part.

**M. le Maire**

C'en est une, oui.

**M. Fouliard**

On ne peut pas les avoir avant, c'est cela ?

**M. le Maire**

On ne peut pas faire autrement.

**M. Fouliard**

Je réitère, c'est ma deuxième observation, mon souhait d'être prévenu très tôt des CAO pour pouvoir se rendre disponible, surtout quand elles sont à 15 heures.

Après, j'ai quelques questions à poser, toujours pareil, en termes de formalisme.

Pourquoi la CAO n'a pas pu être réunie de nouveau, suite à la réunion du 10 mai et suite au tour de négociations, pour pouvoir revisualiser les grilles d'analyse telles qu'elles nous avaient été présentées une première fois, avec les écarts entre les positions initiales et les positions d'arrivée ?

**M. le Maire**

Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

*A priori*, il n'est pas prévu, normalement, qu'après la négociation, il y ait une nouvelle exposition des choix. Le choix a été fait par rapport à la négociation, on est arrivé là-dessus. On avait donné des chiffres, enfin des valeurs et les trois étaient assez proches les unes des autres, avec effectivement une meilleure note à l'époque pour La Maison Bleue. Mais, suite aux négociations qui avaient été prévues à partir de cette offre par l'étude des différents points, après, cela se fait entre les administratifs et les maisons qui proposent.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Fouliard, allez-y, je vous en prie ?

**M. Fouliard**

Toujours sur le même sujet, je le répète, les documents qu'on a en CAO étant assez lisibles et confortables à lire, il aurait été agréable ce soir d'avoir les mêmes pour préparer le Conseil municipal, c'est-à-dire avec le comparatif. On passe d'un tableau à un rapport très littéraire où on doit recouper les éléments pour les confronter les uns aux autres, donc c'est beaucoup moins lisible pour mesurer justement les écarts qui ont été gagnés pendant la négociation.

C'est juste un vœu de ma part : ce serait bien qu'on puisse avoir le même type de tableaux que ceux qui nous sont fournis en CAO, où vous avez les notes pour le technique, les moyens humains et généraux, l'organisation et les tarifs.

J'ai une question maintenant, cette fois, sur le fond. Sauf erreur de ma part, le délégataire que vous nous proposez de choisir ce soir est le sortant. Le contrat précédent sortait un coût de berceau à 5 421 euros. Aujourd'hui, j'ai compris que c'était 3 994... non, 4 400 ? Parce qu'il y a 3 994 qui sort aussi à un endroit du rapport.

Comment il nous explique cette baisse qui est quand même très significative puisque cela représente 26 % du coût du berceau ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Effectivement, il y a eu un coût de berceau autour de 3 900, mais à ce moment-là, l'offre était considérée comme techniquement insuffisante puisque, au niveau du nombre de personnels, on a préféré qu'il rajoute un demi-poste supplémentaire, ce qui a fait remonter le prix du berceau.

En ce qui concerne les négociations financières, c'est M. Hervo qui les a menées en tant que président de la commission de négociation, donc je pense qu'il sera plus à même que moi de vous répondre.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, sur la négociation, comment on a fait moins 26 % ?

C'est le propre de la négociation, je vous rappelle d'ailleurs.

**M. Hervo**

Je ne vais pas entrer dans les détails parce que l'administration s'est quand même beaucoup donnée dans cette affaire, mais, comme le dit M. Macé, l'administration fait des choses et les élus assument.

En fait, ce qu'on constate...

**M. le Maire**

Soyez plus clair !

**M. Hervo**

C'est la théorie de M. Macé, il nous l'a sortie en commission, donc j'ai retenu la leçon : « *L'administration peut faire n'importe quoi, c'est, de toute façon, la faute aux élus !* » C'est ce qu'il nous a dit, c'est très bien, on assume, ça va, c'est bon.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, répondez à la question, s'il vous plaît ! Ne me l'énervez pas !

**M. Hervo**

Ce qu'on peut dire plus sérieusement, Monsieur Fouliard : on constate, depuis notre première délégation de gestion de crèche, on constate une évidente professionnalisation de cette activité. On avait déjà observé, quand nous sommes passés à la gestion de la crèche Sépard, la gestion déléguée de la crèche Sépard, nous avons déjà observé des prix qui étaient sensiblement en réduction.

Et on assiste de nouveau au même phénomène : des sociétés grossissent, ont des moyens qui sont des moyens communs, donc qui peuvent être mis à disposition de plusieurs structures, de personnels tournants, de systèmes de formation plus larges qui les conduisent, de toute évidence, à une économie d'échelle, puisque, finalement, en matière de nombre de personnes – vous étiez à la commission –, donc nombre de personnels ou autres, les choses sont les mêmes puisqu'elles sont d'ailleurs réglementaires, donc on ne peut pas y déroger.

Donc c'est l'optimisation des moyens généraux de ces sociétés par grossissement et professionnalisation du métier qui nous permet d'observer, dieu merci, tant mieux pour nous, ou plutôt tant mieux pour les familles qui bénéficient de... enfin, les contribuables, plus exactement, puisque le tarif est unique pour les familles. Tant mieux ! Cette professionnalisation conduit à une réduction des coûts par réduction des frais généraux et des frais de structure.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

J'ai d'autres questions.

**M. le Maire**

Allez-y, alors ! Peut-être pouvez-vous les poser toutes en même temps et puis, ils vous feront une réponse globale.

Allez-y !

**M. Fouliard**

Allons-y ! En même temps, il n'y en a plus que deux, donc cela va aller assez vite.

La question est la suivante : on avait parlé d'un taux d'occupation de 90 % pour la simulation de ces tarifs. On est toujours là-dessus ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Oui.

**M. Fouliard**

Parce qu'on l'avait qualifié en CAO de très optimiste. Quand on le compare, effectivement aux autres taux d'occupation, cela reste très optimiste. On est plutôt entre 82 et 85 % sur les autres crèches de la commune. Comment on se positionne par rapport à cela ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Effectivement, on a finalement fait des calculs sur 90 %, dans la mesure où, en fait, la structure Voltaire était ouverte de 7 heures 30 à 19 heures et qu'elle sera ouverte maintenant de 8 heures à 18 heures 30. Comme, avec le nouveau calcul par rapport à la CAF, c'est le taux d'occupation réel, c'est-à-dire qu'il y a très peu d'enfants entre 7 heures et demie et 8 heures et très peu d'enfants après 18 heures 30, cela veut dire que cela nous gagne une heure sur la journée où le taux d'occupation était fait puisqu'il y avait peut-être deux, trois enfants sur toute la structure, donc 2 sur 30.

Là, maintenant, on constate qu'entre 8 heures et 8 heures et quart, pratiquement, les trois quarts des enfants sont arrivés. De même pour les départs du soir.

À ce moment-là, le calcul de taux réel d'occupation est remonté artificiellement et, là, les calculs nous ont permis de choisir 90 %, en tout cas avec ce que propose le délégataire.

**M. le Maire**

Merci.

Allez-y ?

**M. Fouliard**

Je vais continuer.

Après, j'avais quelques observations, mais la première, je vais la transformer en question parce que, vraiment, elle est intéressante. Vous mettez dans la première page du rapport, vous précisez que « *la politique de la petite enfance s'est structurée autour de deux principes d'action* ». Et le premier d'entre eux, pour vous, si je comprends bien, c'est « *la neutralité des pouvoirs publics* » qui, donc, justifierait ce soir le fait qu'on recourt à une société privée, pour garantir la neutralité des pouvoirs publics.

Je voulais juste entendre votre position là-dessus parce que, moi, cela m'échappe un petit peu. Il me semblait que la neutralité suprême, c'étaient justement les pouvoirs publics. En quoi le recours à une société privée peut ce soir garantir la neutralité des pouvoirs publics ?

**M. le Maire**

C'est quelle ligne ? Où est-ce que vous avez vu cela ?

**M. Fouliard**

C'est sur la toute première page du rapport qui nous est joint, c'est le deuxième paragraphe après « *Rappel du contexte* » : « *La politique de la Petite Enfance s'est structurée autour de deux principes d'action : la neutralité des pouvoirs publics et le libre choix des parents* ».

**M. le Maire**

En fait, la neutralité des pouvoirs publics s'entend dans les procédures d'égalité de traitement des utilisateurs, c'est-à-dire qu'ils soient utilisateurs de crèches publiques ou utilisateurs de crèche en affermage. En réalité, c'est cela la signification de la neutralité.

**M. Fouliard**

On est bien d'accord que ce n'est pas une plus-value de la DSP qui vient rajouter...

**M. le Maire**

Non.

**M. Fouliard**

D'accord. C'est un postulat qui est commun à tous les...

**M. le Maire**

Au contraire, la neutralité affirme justement que l'objet, c'est qu'il y ait égalité de traitement, que vous soyez dans une structure ou une autre.

**M. Fouliard**

Oui, enfin, en même temps, si on restait sur des structures de crèche communale, on n'aurait pas à se poser la question de l'équité entre une DSP et une crèche communale.

**M. le Maire**

Oui, je ne comprends pas votre question.

**M. Fouliard**

Ma question, elle est simple. C'est : quand vous nous posez en postulat de départ, pour recourir à une DSP, que vous garantissez la neutralité du service public, la question derrière est légitime. Et vous me répondez derrière que, effectivement, vous souhaitez garantir l'équité entre les deux entités. Là-dessus, je vous réponds : effectivement, si vous souhaitez juste garantir la neutralité, restons sur des structures communales strictes.

**M. le Maire**

Non, cela n'a rien à voir. Cela n'a strictement rien à voir. Organiser la polémique sur ce sujet est toujours intéressant mais pas très utile, mais si vous voulez, on peut en parler.

L'idée est la suivante : c'est que certains esprits malins, voire malicieux, considèrent que toute délégation de service public en matière de crèche est contraire à une sorte de principe supérieur qui consisterait à dire que les crèches ne sont intéressantes que si elles sont directement en régie.

Nous, nous pensons que le sujet est beaucoup plus compliqué et qu'il y a parfois des intérêts à les avoir en DSP. D'ailleurs, nous avons les deux régimes. À la condition que nous affirmions un principe qui est que le type d'accueil, le mode d'accueil, le mode de paiement, enfin tout ce qui a trait à la conséquence pour l'utilisateur soit transparent. C'est cela, l'idée de neutralité. Il ne faut pas que l'utilisateur y voie de différence, il ne faut pas qu'il soit traité différemment selon qu'il aille dans une structure ou une autre.

Je ne vois pas où est le sujet, c'est même plutôt sain.

Par exemple, pour tout vous dire, il y a un texte actuellement en discussion au Parlement européen sur la question des délégations de service public. Avec vos collègues socialistes, je suis celui du PPE qui a demandé à ce qu'on institue un article, qui serait un article zéro ou, enfin, en haut de la feuille, qui constituerait justement à affirmer qu'il y a une libre administration des pouvoirs publics qui choisissent la DSP ou la régie, comme ils le souhaitent, librement et, dans tous les cas, cela ne doit pas avoir de conséquences pour l'utilisateur. C'est exactement... cela reprend cette affirmation.

**M. Fouliard**

Pour moi, c'était évident, mais on découvre que, effectivement, cela pourrait ne pas l'être, d'où l'importance d'être vigilant sur ce type de dispositif.

**M. le Maire**

J'entends bien « c'est évident », mais pour nous, cela a toujours été évident. Simplement, vous nous avez fait quand même la guerre chaque fois qu'on passait une crèche en DSP, chaque fois, en nous disant que c'était une hérésie. Donc, nous vous disons : ce n'est pas une hérésie puisque, de toute façon, tout le monde est traité pareillement. Mais c'est vous qui nous avez fait ce procès quand même ces dernières années, non ?

Monsieur Fouliard, vous nous avez fait le procès ? Chaque fois qu'on passait une crèche en DSP, c'était...

**M. Fouliard**

Ce n'est pas un procès. Non, je vous l'ai toujours dit, ce n'est pas un procès que je vous fais, c'est une question de principe, c'est une question de posture politique.

**M. le Maire**

Oui, de posture, vous l'avez dit.

**M. Fouliard**

Oui, mais c'est important, les postures, parfois.

**M. le Maire**

Oui, enfin, moi, j'avoue qu'en matière de gestion municipale, les postures, je trouve qu'elles sont plutôt...

**M. Fouliard**

Non, je vais développer.

**M. le Maire**

Développez, je vous en prie !

**M. Fouliard**

Je vous l'ai déjà dit : cela part du constat qu'on n'arrive pas à recruter, à former, à fidéliser la population des agents municipaux qui s'occupent de ce type d'équipement. Cela, c'est un constat qui effectivement est partagé dans bien des communes de France, sauf qu'on peut travailler sur des leviers qui soient autres que la stricte rémunération, puisqu'on sait que c'est des emplois qui sont assez faiblement rémunérés où des problématiques de transport, de logement, tout cela se greffe dessus. Dans le cadre d'une gestion

municipale, je pense qu'on peut être imaginatif et un peu volontariste pour travailler sur des leviers qui permettraient de fidéliser ces collaborateurs, ces agents municipaux, hors la stricte rémunération. C'est le premier point.

Après, on ne peut pas s'empêcher de se poser la question quand même : on fait des économies, donc sur les postes d'agents communaux et on fait des économies sur le poste de la petite enfance. On confie cela à des entreprises privées.

**M. le Maire**

On ne fait pas d'économies, on les paie.

**M. Fouliard**

Si, là, factuellement, on fait des économies puisqu'une crèche municipale, c'est 5 500 euros du berceau et là, on va payer 4 000.

**M. le Maire**

C'est plutôt bien, non ?

**M. Fouliard**

C'est plutôt bien, cela dépend de quel point de vue on se place.

**M. le Maire**

Vous êtes d'accord de payer plutôt 4 000 que 5 000 ?

**M. Fouliard**

Non, parce que, justement, je veux aller au bout de mon raisonnement.

**M. le Maire**

Oui, allez-y !

**M. Fouliard**

À partir du moment où on se pose la question d'une délégation de service public, si je suis bien votre raisonnement, c'est pour améliorer la prestation, c'est-à-dire faire en sorte qu'on ait moins de *turn-over* sur le personnel, qu'on ait un taux de présence... un taux d'ouverture large et qu'on ait une qualité de prestation pédagogique qui soit au-dessus de la norme.

**M. le Maire**

Non, identique. Non, non, il ne faut pas qu'il y ait de différence.

**M. Fouliard**

Disons identique ! Mais à aucun moment, il n'est écrit, dans tout ce que j'ai lu, qu'on cherche à gagner de l'argent. On est d'accord là-dessus ?

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas le but. On gagne rarement d'argent avec les crèches, Monsieur Fouliard.

**M. Fouliard**

Là, en l'occurrence, on va en gagner.

**M. le Maire**

Disons qu'on va en dépenser moins, mais on ne va pas forcément en gagner.

**M. Fouliard**

On va en dépenser moins.

**M. le Maire**

Je ne vous suis plus du tout.

**M. Fouliard**

Laissez-moi finir !

**M. le Maire**

Je vous en prie !

**M. Fouliard**

À partir du moment où on se dirait, pour améliorer le service, on se dit qu'on a une enveloppe 5 500 euros par berceau, consultons les intervenants privés et qu'ils nous convainquent de ce qu'ils font de plus, juste en strictes prestations pour les enfants et les familles, et là, moi, je commencerais à regarder.

Quand on commence à me faire croire qu'une entreprise qui est là pour faire des bénéfices va trouver le moyen de sortir des tarifs moindres, il ne faut pas... il n'y a pas 36 postes, le poste des charges Ressources Humaines, c'est 50 à 60 % d'un budget. Ok, on sait que c'est là-dessus qu'on fait les économies. Donc, on contribue à précariser une population.

Mais oui, parce que forcément...

**M. le Maire**

Pourquoi ?

**M. Fouliard**

Parce qu'on les rémunère moins bien, on les traite moins bien.

**M. le Maire**

Monsieur Fouliard, vous en êtes encore, en 2012, vous êtes membre d'un parti du gouvernement et vous...



**M. Fouliard**

Plus que jamais !

**M. le Maire**

Vous êtes membre d'un parti du gouvernement et vous nous expliquez en clair que, d'un côté, il y a la puissance publique et, de l'autre, il y a les entreprises privées qui précarisent les gens, par définition ?

**M. Fouliard**

Monsieur Juvin, excusez-moi, quand on regarde...

Expliquez-moi ! Je n'ai pas été convaincu par votre réponse. Comment on arrive... ou alors on n'est vraiment pas doués ! Comment, nous, la Commune, on arrive à faire des coûts de berceaux à 5 500 euros quand une société privée nous sort des tarifs à 4 000 ? 1 500 euros, 30 % ? Comment c'est possible ?!

**M. le Maire**

C'est que, probablement, nous avons des charges qu'elles n'ont pas, de structure. Probablement, ces gens se sont centrés sur un seul métier. C'est toujours cela la question : ils ne font que ce métier-là. Peut-être qu'ils acquièrent, en matière de process, de travail, etc., des facilités que nous n'avons pas acquises.

En tout cas, moi, je ne comprends pas la problématique qui est : nous avons un service strictement identique, strictement identique, même qualité, même traitement des usagers, qu'ils soient chez l'un en régie ou chez les autres en DSP, et c'est moins cher. On ne va pas s'en plaindre !

C'est une vision ! Excusez-moi, j'avoue que je ne comprends toujours pas.

Qu'est-ce que vous voudriez, en fait ? Dites-nous ! Que voudriez-vous ? Peut-être que cela va être plus clair.

**M. Fouliard**

Je pense que j'ai été clair et je ne vais pas ennuyer l'assemblée.

Je vais juste terminer sur un point.

Le dernier point, moi, qui me chagrine dans le contrat qui nous est présenté ce soir, c'est qu'en cas de faute ou de défaillance, il faut qu'on envoie une mise en demeure au délégataire et qu'on attende 15 jours, sauf à ce que la vie des enfants soit en danger, rassurons-nous, mais il faut attendre 15 jours avant de pouvoir intervenir et reprendre le contrôle de la crèche.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais actuellement, à Puteaux, justement People and Baby a été mis en cause sévèrement par les parents sur la crèche des Oursons parce que : insuffisance de moyens humains, parce qu'on a découvert que des femmes de ménages donnaient à manger aux enfants, parce que les réfectoires n'étaient pas entretenus et parce que le projet pédagogique n'était plus soutenu. Cela date d'il y a dix jours.

Je voulais juste poser ma dernière question : est-ce que ce litige dans une commune qui est très proche de la nôtre, est-ce que ce litige a été abordé avant qu'on signe ce contrat avec cette société ?

**M. le Maire**

Oui, Madame Fommarty ou Monsieur Hervo ?

Écoutez, vous avez eu la connaissance des documents de la Commission d'appel d'offres, c'est là-dessus que cela a été décidé, en fait. Vous savez, la transparence, elle est dans les documents que vous avez eus. Il ne faut pas aller chercher autre chose.

Moi, je comprends que vous soyez ennuyé parce que la DSP, c'est quelque chose avec laquelle vous avez toujours été un petit peu en froid, en matière de Petite Enfance au moins. Nous faisons un choix d'avoir une palette de services de différentes gestions. Il n'y en a pas un qui est meilleur que l'autre. On observe simplement qu'avec ces gens-là, nous sommes arrivés à faire une économie importante. On ne va pas se lamenter parce que, finalement, nous sommes clients d'une société qui nous fait payer moins cher. Voilà, je crois qu'il faut être très, très simple.

Je vous en prie, Monsieur Fouliard ? Puis on va terminer là-dessus.

**M. Fouliard**

J'en termine juste. Vous ne me répondez par sur ce litige-là : vous n'allez pas creuser la question avant de signer le contrat ?

**M. le Maire**

Non, mais je n'ai pas connaissance de ce litige.

**M. Fouliard**

Pour vous, ce n'est pas une alerte ?

**M. le Maire**

Je n'ai pas connaissance de ce litige.

**M. Fouliard**

Regardez sur Internet, Monsieur Juvin, ce n'est pas compliqué. C'est sur Internet. Vous verrez que c'est avéré, qu'il y a eu une réunion entre les parents d'élèves... les parents pas d'élèves encore mais de futurs élèves, avec le prestataire et la Municipalité qui semble bien embarrassée par la situation, d'accord ? Parce qu'elle manque de moyens pour la gérer.

Voilà ! Donc, je pense que vous devriez, avant de signer ce contrat, regarder ce qu'il s'est passé là-bas parce que c'est quand même une alerte.

**M. le Maire**

Très bien, mais vous savez, comme moi, que d'abord tout ce qu'il y a sur Internet, il faut quand même le ...

**M. Fouliard**

S'il vous plaît !

**M. le Maire**

Il faut le voir avec une sorte de précaution. On ne gère pas une ville en regardant sur Internet ce qu'il se passe. Excusez-moi, c'est assez simple. On ne passe pas un marché en regardant ce qu'il se dit dans les espaces de discussion. Ou alors, dans ces cas-là, vous allez voter le budget tout à l'heure, j'espère que vous n'allez pas me dire : « *Je ne vote pas le budget parce que j'ai vu sur Internet qu'il ne fallait pas le faire !* »

**M. Fouliard**

Le PV de...

**M. le Maire**

Je termine !

Le deuxième point : il y a peut-être une affaire avec cette société ; moi, je l'ignore. En tout cas, je ne crois pas qu'il y ait eu une chose jugée. En tout cas, je n'ai pas connaissance qu'il y ait une enquête en cours.

En tout cas, je n'ai pas connaissance qu'il y ait une enquête en cours.

Et voilà ! Maintenant... C'était connu lors de la Commission d'appel d'offres ou pas ? C'est une affaire récente ?

**M. Fouliard**

Non, je vous l'ai dit : cela a quelques jours.

**M. le Maire**

Combien de jours ?

**M. Fouliard**

Je pense que cela date du 21 juin, sous réserve, je ne garantis pas.

**M. le Maire**

Il faut peut-être voir aussi la réalité des faits. On s'emballe parfois un peu.

**M. Fouliard**

Évidemment, je ne le prends pas pour argent comptant.

**M. le Maire**

Merci.

**M. Fouliard**

Le coup d'Internet, c'est un peu facile, je vous rappelle que les JO et les PV du Conseil municipal sont lisibles sur Internet et qu'il y a des lectures très saines sur Internet.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Oui, bien sûr. Non, mais c'est aussi sur Internet qu'il y a trois mois, il y avait le fameux violeur qui se baladait dans les rues de La Garenne-Colombes et que tout le monde était... tous les enfants envoyaient des SMS en disant : « *Regardez, il y a des gens qui rôdent !* »

Non, on trouve des choses très riches sur Internet !

Je ne sais pas ce dont il s'agit. D'ailleurs personne ici, nous ne sommes pas au courant qu'il y a une affaire qui date du 21, donc elle est quand même assez récente. Nous nous renseignerons pour savoir s'il y a un élément très important.

Qu'est-ce qu'il y a, Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

La décision avait été prise avant le 21 juin.

**M. le Maire**

Absolument.

Nous allons regarder cela. S'il y a des faits un peu avérés et autre chose, on verra, oui, bien entendu.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Je voudrais...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Attendez !

Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Je voudrais rappeler qu'avec Muriel Bourdin et puis Laurent Montagnon, nous sommes assez attentifs et nous avons été alertés à plusieurs reprises sur plusieurs crèches de La Garenne-Colombes par les parents, que ce soient des crèches en régie ou des délégations de l'une ou de l'autre, et que nous avons toujours réagi immédiatement, sans attendre les 15 jours et sans mettre non plus

les... enfin, sans en être arrivés à la demeure. Je veux dire qu'à partir du moment où les parents nous disent : « *J'ai essayé de parler à la directrice, je n'ai pas pu la contacter* », nous, on va aussi faire relais, etc., on ne va pas attendre qu'il y ait une vraie catastrophe, d'être amenés à envoyer à mise en demeure à 15 jours. Je veux dire : on réagit beaucoup plus vite que cela sur des détails.

On a fait des réunions de service, etc. On intervient quand même, en cas de litige, sur ces crèches-là, tout comme dans les crèches en régie, sans attendre qu'effectivement ce soit une catastrophe.

**M. le Maire**

Merci.

Madame Juvin-Marleix, rapidement ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je voulais simplement rassurer M. Fouliard et appeler son attention sur l'article 34 du contrat qui prévoit des mesures d'urgence : « *Dans l'hypothèse, le maire ou l'autorité compétente pourra prendre d'urgence, en cas de carence grave du délégataire ou de menace à la sécurité publique...*

**M. Fouliard**

Je l'ai dit.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

... *toute décision adaptée à la situation, y compris la fermeture temporaire et immédiate du service. Les conséquences financières d'une telle décision seront à la charge du délégataire.* » Donc, c'est précisément... cela vise précisément des cas qui pourraient vous sembler difficiles.

**M. Fouliard**

Je l'ai dit. Simplement, quand il faut attendre 15 jours sur des sujets un peu moins graves...

**M. le Maire**

Non.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non.

**M. Fouliard**

Excusez-moi !

**M. le Maire**

Des choses graves.

**M. Fouliard**

Sur des choses un peu moins graves, quand il faut attendre 15 jours...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non.

**M. Fouliard**

Excusez-moi !

**M. le Maire**

Non, mais attendez, mes amis, on s'est compris, c'est grave, c'est très grave, c'est grave.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non, Monsieur, vous confondez avec l'article 33. L'article 33 prévoit une déchéance avec mise en demeure. L'article 34 prévoit les mesures d'urgence sans mise en demeure.

**M. Fouliard**

Quand il y a gravité...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, en cas de mesure d'urgence, urgence...

**M. Fouliard**

Et typiquement dans l'exemple que je cite ce soir...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

... en cas de carence grave du délégataire : article 34.

**M. Fouliard**

Oui, sauf que dans l'exemple que je cite ce soir, nous ne sommes pas dans ce cas de figure-là, par exemple.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Alors, ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

C'est cela aussi, c'est peut-être que ce n'est pas aussi grave que cela.

Parfait, on va passer au vote.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

Bonsoir, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Merci.

Mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais encore une fois attirer l'attention sur la méthode de travail qui a été appliquée.

Le 10 mai, la commission découvre sur place un dossier très dense de 20 pages : l'analyse comparative des trois offres retenues. Vous avez expliqué qu'effectivement on ne pouvait pas faire autrement. On peut faire une mini-réunion d'un quart d'heure, remonter le dossier et programmer la réunion derrière.

À partir de cette date, M. Hervo entame les négociations avec chacun des candidats. Plus de nouvelles aux participants de la commission jusqu'au 13 juin, date limite pour que le Conseil municipal puisse délibérer sur ce sujet ce soir.

On découvre alors qu'il n'y a pas de nouveaux tableaux de synthèse. Exit les notes pondérées selon les quatre critères où le critère financier ne représente que 25 % de la note globale.

Pour rappeler que c'est grâce à la loi qu'on a ce délai de 15 jours francs pour avoir pu étudier ce dossier qui lui a pris beaucoup de temps.

Cette façon de travailler est dangereuse. Et ce qui devait arriver un jour est arrivé. Le délégataire proposé ce soir à notre vote est donc People and Baby. Je demande au Conseil de ne pas voter cette décision, car le dossier constitué est basé sur une erreur manifeste qui bouleverse toutes les analyses faites. Entre autres, les participations au coût du service ont été interverties entre les différents candidats. Ainsi, People and Baby, au lieu d'avoir 3 500 euros du coût au berceau à la première offre, il était à 5 500 euros.

Il en résulte que le tableau initial de classement des offres est faux. La Maison Bleue était, en fait, largement en numéro premier, People and Baby et Les Petits Chaperons Rouges quasiment à égalité, et loin derrière.

Il manque un tableau de classement des offres après négociation.

Je demande une suspension de séance pour vous permettre de vérifier mes dires. J'ai les tableaux là avec l'erreur qui est manifeste et, à l'issue de cette suspension de séance, je proposerai de retirer ce point de l'ordre du jour, de réunir à nouveau la commission et de bien vouloir reconsidérer l'ensemble des critères.

Dans ce cas, je ferai alors quelques remarques complémentaires.

**M. le Maire**

Merci. Est-ce que, formellement, vous demandez une suspension de séance ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Il demande une...

*(M. Hervo demande la parole.)*

Oui, alors tu réponds avant la suspension, mais de toute façon, que nous soyons d'accord ou pas, il demande une suspension.

**M. Conway**

C'est juste pour vous permettre...

**M. le Maire**

Je vous en prie ! Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo, je vous en prie ?

**M. Conway**

Il n'y a pas de souci, je voulais juste dire à M. Hervo que la suspension de séance n'est pas pour moi, elle est pour vous permettre de prendre connaissance du dossier.

**M. le Maire**

De toute façon, vous la demandez, on va la prendre alors.

Monsieur Hervo, je vous en prie ? Et court !

**M. Hervo**

Je vais répondre sur deux points, Monsieur Conway.

Premièrement, quand vous dites : « *La méthode suivie n'est pas la bonne* », moi, à la Commission d'appel d'offres, je fonctionne selon les indications scrupuleusement... et que je suis scrupuleusement, de notre Directeur juridique. Si vous mettez en doute la méthode utilisée, vous mettez donc en doute la compétence de notre Directeur juridique. C'est votre droit, mais c'est grave.

Deuxième chose, vous mettez en doute l'exactitude des tableaux qui nous sont proposés.

**M. le Maire**

On va vérifier.

**M. Hervo**

Vous mettez donc en doute la compétence des agents qui ont établi ces documents.

**M. le Maire**

On va voir.

**M. Hervo**

Ce n'est pas les membres de la commission, ce n'est pas le président de la commission qui établit ces tableaux.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo !

Je vous interromps, Monsieur Hervo, ce n'est pas grave, on va revoir, on va voir cela.

**M. Hervo**

Vous mettez en cause la compétence de l'administration. Moi, je veux bien, mais on va voir.

**M. le Maire**

La séance est suspendue, vous avez 5 minutes pour aller ou vérifier vos documents ou aller boire un coup. 5 minutes !

*(La séance, suspendue à 21h44, est reprise à 21h59.)*

**M. le Maire**

Monsieur Conway, les chiffres ont été vérifiés par l'administration qui nous assure que le tableau est bon et qu'il n'y a pas d'erreur, je suis désolé. Je vous remercie d'avoir vérifié.

**M. Conway**

Je peux montrer, non, parce que...

**M. le Maire**

Oui, j'ai le tableau que vous m'avez donné.

**M. Conway**

Alors, montrez-moi en quoi ce n'est pas une erreur.

**M. le Maire**

En fait, Monsieur Conway, vous nous avez donné un tableau et ce tableau, c'est celui qui correspond... qui reprend... c'est la somme des trois tableaux apportés par les candidats, donc point final.

D'ailleurs, ces tableaux, Mesdames et Messieurs de l'administration, j'imagine que la Commission d'appel d'offres les avait ?

Donc, Monsieur Fouliard, c'est vous qui représentez, je crois... ?

Donc, vous les avez ? Voilà, vous avez les bons chiffres.

**M. Fouliard**

Je ne sais pas si c'est bon, c'est les chiffres qu'on avait à la CAO, je n'ai pas refait les calculs.

**M. le Maire**

Vous n'avez pas à refaire les calculs. Vous avez, en fait, le tableau qui vous est donné par le candidat, donc il n'y a pas à refaire le tableau. C'est le tableau du candidat.

Nous ne voyons vraiment pas...

Monsieur Conway, je suis désolé !

Juste une chose : permettez-moi de vous dire aussi, votre demande qui consiste à dire : « *Oui, on n'est pas au courant, il faut faire une pré-réunion* », c'est totalement illégal. Dans une Commission d'appel d'offres, on se réunit et on prend connaissance des offres. Il n'y a pas de pré-réunion à faire, sinon vous imaginez !

**M. Conway**

Ce n'est pas le souci là.

**M. le Maire**

Si, c'est ce que vous avez demandé tout à l'heure, mais ce n'est pas grave.

Très bien. Y a-t-il...

*(M. Conway demande la parole.)*

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Conway, allez-y !

**M. Conway**

J'attire vraiment l'attention là-dessus parce que la participation au coût du service, je parle sous le contrôle de M. Hervo et de M<sup>me</sup> Fommarty, la participation au coût du service, c'est en fait le total des charges moins la somme des participations familiales.

Vous avez, pour La Maison Bleue, vous avez le total des charges qui est inscrit pour 680 396. Si vous déduisez cela, la participation familiale CAF et Conseil général pour 319 424, vous arrivez à 360 972.

Ces 360 972 ont été portés dans la colonne Chaperons Rouges.

De même, pour People and Baby, si vous prenez le total des charges, 684 292 euros, et vous enlevez la participation familiale, 314 093, vous arrivez à 370 199 qui est le montant qui était imputé à Maison Bleue.

Cela change totalement la structure des coûts puisque, si vous divisez après cela par le nombre de berceaux, entre ce que la Ville perçoit et ce que la Ville paie, divisé par le nombre de berceaux, vous arrivez, pour People and Baby, à 5 006 euros. Ce calcul-là, il est incontestable. Je ne comprends pas comment vous pouvez soutenir le contraire, sans me démontrer comment vous avez fait le calcul.

**M. le Maire**

En fait, j'ai dû mal m'exprimer. Nous n'avons pas fait le calcul. Les chiffres qui vous sont donnés là sont les chiffres qui ont été fournis par les candidats à la délégation de service public.

**M. Conway**

Ce n'est pas possible.

**M. le Maire**

M. Fouliard les a.

Vous les avez dans votre dossier, Monsieur Fouliard.

**M. Fouliard**

J'ai les mêmes chiffres. Les tableaux que nous donne ce soir M. Conway, c'est les mêmes chiffres que celui qu'on a eu en CAO le 10 mai.

**M. le Maire**

Oui, bien sûr.

**M. Fouliard**

D'accord. Si erreur il y a, elle est sur les deux tableaux.

**M. le Maire**

Justement, nous avons demandé... Toutes les lignes que vous avez, redevance versée à la collectivité, participation au coût du service, participation familiale, et patate et patate, toutes les lignes sont extraites d'un tableau qui a été fourni par chacun des trois candidats, tableau qui est dans la somme des documents qui ont dû être remis à M. Fouliard lors de la Commission d'appel d'offres.

Ce que vous trouvez dans le tableau final qui vous est remis... ce tableau-là, pardon, n'est que le copié-collé des trois tableaux séparés apportés par les trois différents délégataires. Il n'y a pas de calcul, si vous voulez, ce n'est pas calculé.

**M. Conway**

Je voulais juste intervenir...

**M. le Maire**

Encore une fois, Monsieur Conway, moi, je veux bien corriger toutes les choses, simplement, l'administration me dit qu'il n'y a pas d'erreur. Alors, vous savez !

**M. Conway**

Permettez-moi d'insister !

**M. le Maire**

Je vous en prie !

**M. Conway**

Parce que ce que vous dites en disant cela, c'est que vous dites que, comme par hasard, Maison Bleue aurait pris le montant de Chaperons Rouges, Chaperons Rouges aurait pris le montant qui est chez People and Baby et People and Baby aurait pris le montant ? Sans se concerter, on tombe sur des chiffres qui sont simplement décalés d'une colonne ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, on ne se comprend pas, manifestement.

**M. Conway**

Non. Ce n'est pas cela, c'est que c'est très important...

**M. le Maire**

Oui, bien sûr.

**M. Conway**

... parce que là, vous êtes en train de prendre une décision.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, je vous remercie, cela fait dix ans que je suis maire, je sais qu'on prend une décision importante !

Je ne veux pas faire d'erreur et je ne veux pas non plus... Voilà, l'administration me dit que vous vous trompez. Vous comprenez mon embarras dans cette affaire.

Il y a eu une Commission d'appel d'offres qui s'est réunie, qui a étudié les chiffres sous la présidence de M. Hervo. L'administration était présente, les DGA, le Service Juridique. Jusqu'ici, M. Fouliard, qui est membre de l'opposition, n'avait pas remarqué cet élément-là. Personne n'avait attiré notre attention.

En séance, vous me dites : les chiffres ont été intervertis.

Nous faisons une suspension de séance de cinq, dix minutes, tout à fait logique d'ailleurs. Je demande à l'administration de vérifier les chiffres. Elle revient en me disant : « *Non, nous, les chiffres sont bons.* »

Vous comprenez mon embarras.

La question que je vais poser, écoutez, elle est très simple, à l'administration : premièrement, si cela ne passe pas au Conseil municipal de ce soir, on est trop juste pour notifier, c'est cela ?

**M. Beuré**

Oui.

**M. le Maire**

Oui, c'est cela.

Donc, Monsieur Montagnon...

Si vous me permettez, j'ai M. Montagnon qui est notre chef d'orchestre pour cette affaire.

Monsieur Montagnon, voulez-vous prendre la parole et répondre à M. Conway, probablement mieux que je ne le ferai moi-même ? En tout cas, je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus que ce que je vous ai dit, c'est-à-dire que le tableau qui vous est remis est bon, puisque c'est la copie de trois tableaux séparés.

Monsieur Montagnon, est-ce que vous avez un mot à dire, s'il vous plaît ?

Vous n'avez pas de micro, mais vous allez parler suffisamment fort, on va vous entendre.

C'est bon.

Allez-y, Monsieur Montagnon !

**M. Montagnon**

Je ne sais pas... Je suis un peu désolé, mais je ne sais pas.

**M. le Maire**

Monsieur Montagnon, excusez-moi, il y a 5 minutes, vous m'avez dit : « *Cela va.* » Et là, vous dites : « *Je ne sais pas.* » ?

*(M. Montagnon se dirige vers la tribune du maire pour utiliser un micro.)*

**M. Montagnon**

Je vous avoue que je suis très, très gêné parce que, à propos de cette procédure, on avait justement essayé d'avoir un maximum de...

Au stade de la présentation des offres, puisque c'est de cela qu'on parle, puisque vous savez bien qu'après, il y a une période de négociation menée par M. Hervo, on a fait en sorte, en fait, de mettre... de forcer les délégataires à vraiment présenter leur offre sous le même format, en fait, c'est-à-dire avec la même matrice, de façon que, justement, les retraitements en chiffre soient les plus pratiques et rapides à faire.

Je suis vraiment gêné par rapport à votre question parce qu'en fait, je ne vois pas où on peut avoir fait une erreur. Effectivement, à l'instant, on a repris les tableaux des offres des candidats et on n'a pas identifié de différences entre les chiffres qu'on vous a proposés et ceux que les candidats nous ont fournis.

Votre question est un peu gênante. Alors, peut-être qu'il y a un biais de raisonnement, mais je ne sais pas... Enfin, d'où ma réponse à M. le Maire : je ne sais pas répondre.

Et on est en renégociation, effectivement.

**M. le Maire**

Merci.

Écoutez, les amis, Monsieur Conway, avec toute ma bonne volonté, vous voyez que nous avons vérifié, nous vous confirmons que nous pensons avoir raison, que l'administration ne s'est pas trompée, je ne peux pas en dire.

En plus, la dernière information qui vous a été donnée me semble la plus pertinente : c'est que tout cela, c'est avant négociation. Il y a eu une négociation depuis.

**M. Conway**

Justement.

**M. le Maire**

Bon, alors allez-y !

**M. Conway**

Ceci, cela s'appelle une calculette.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, épargnez-nous, s'il vous plaît, il est tard !

**M. Conway**

Les tableaux... Je dis simplement, je constate le résultat.

Les tableaux, quand on copie et on colle, on peut très bien décaler une colonne, ce n'est pas exclu.

Là, la participation au coût du service, c'est une formule assez simple : c'est le total des charges moins les participations des différentes instances auprès de la crèche et la Municipalité vient compléter la différence. Donc, ces deux sommes, on soustrait, on fait la différence.

Vous prenez le tableau, vous prenez une calculette, vous faites le truc, vous verrez que cela ne colle pas. C'est aussi basique que cela.

Maintenant, sur le fait que c'est avant négociation, le problème, c'est que, derrière, cela a conditionné toute la négociation. Quand M. Hervo s'est adressé à People and Baby en disant : « *Embauchez quelqu'un et puis, vous pourrez remonter un peu votre coût au berceau pour prendre cela en charge, ...* »

(M. Hervo demande la parole.)

Non, mais j'imagine. Peu importe que... ou que People and Baby...

Attendez, laissez-moi terminer, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Je vous remercie de la façon dont vous caricaturez la façon de négocier. Bien sûr, oui, oui, absolument, j'incite les fournisseurs à augmenter leurs prix, absolument, tout à fait ! C'est cela ! Bien sûr !

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Hervo, laissez passer M. Conway ; sinon, on y est jusqu'à ce soir !

Allez-y, Monsieur Conway ! Allez-y !

**M. Conway**

Je répondrai sur d'autres choses après, mais je ne veux pas me disperser.

**M. le Maire**

Allez-y ! Allez-y, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Quand People and Baby, vous dites : « *Techniquement, il faudrait améliorer l'offre* », est-ce que je vous insulte en disant cela ?

Quand vous dites cela à People and Baby en disant : « *Techniquement, il faudrait améliorer l'offre sur le plan technique* » et vous êtes, vous, dans la "négo", prêt à accepter une augmentation qui, pour lui, en fait, est une diminution. C'est-à-dire que, dans votre esprit, vous passez de 3 500 à 4 400 euros et, en fait, il diminue de 5 000 euros à 4 400.

Quand, là-dedans, dans cette négociation après, ce que vous pouvez interpréter comme une rigidité de la part de La Maison Bleue en disant : ils restent sur leurs positions, on n'arrive pas à obtenir plus, vous voyez que, si on recorrige le départ, vous voyez que La Maison Bleue, c'est ceux qui ont été le plus constants et le plus cohérents dans leur offre. C'est la première chose.

La deuxième...

**M. Hervo**

Il n'en reste pas moins que, après négociation, ce n'est pas eux qui sont les mieux-disants, c'est tout.

On peut tout remettre en cause. On peut tout remettre en cause, bien sûr.

Si vous voulez, je vous cède ma place de président de la Commission d'appel d'offres. Vous passerez un après-midi de 2 heures de l'après-midi à 7 heures le soir à négocier.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, terminez !

Monsieur Conway !

Monsieur Hervo, la question n'est pas là.

Monsieur Conway, finissez !

**M. Conway**

Ensuite, à partir de là, quand vous prenez l'historique de People and Baby, puisque c'est ceux qui étaient en charge de la crèche, vous connaissez leur prix au berceau de la mandature précédente ? 5 422.

5 422 ! Cela ne choque personne qu'un prestataire passe de 5 422 à 3 500 euros ?

Deuxième chose, on parlait de Puteaux tout à l'heure. Moi, je ne parlais même pas de Puteaux, j'avais en tête l'historique que nous, on a eu avec People and Baby à un moment donné, en 2009. M<sup>me</sup> Labrousse s'en souvient. Où on avait du mal à obtenir des données, il y avait un "turn-over" et tout.

Là, ma crainte, c'est que, là, pour moi, c'est qu'on les mette dans des conditions de pression telles qu'on va les pousser dans leur mauvais côté. Et ce n'est pas la volonté, je sais que ce n'est pas la volonté de la Municipalité de faire cela. Donc, ne prenons pas ce risque de mettre artificiellement sous pression le délégataire.

Je vous rappelle que, dans la négociation, le délégataire, qu'est-ce qu'il a fait pour arriver à ce coût final ? Il a diminué très fortement ses contributions au siège, il a divisé par trois son bénéfice et, au niveau des salaires, vous avez, en fait, un salaire qui ne permet aucune marge de manœuvre avec son personnel.

Donc, je vous demande instamment, cela, de le voir.



**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Deuxièmement, quand M. Hervo dit : « *Après l'offre, finalement, économiquement, il n'y a pas photo, People and Baby est moins cher que La Maison Bleue* », je rappelle que ce critère pèse pour 25 % de la note. Il ne devient pas le seul critère, surtout pas. Nous, on a voté pour la DSP, je le rappelle, avec la condition qu'on soit vigilant sur la qualité. J'étais rassuré sur le cahier des charges. J'étais rassuré sur les critères.

**M. le Maire**

Non, mais, Monsieur Conway ! Mais on est les premiers à vouloir que ce soit de qualité, arrêtez de nous donner des leçons.

Allez-y ! Bon, très bien.

**M. Conway**

Ne laissez pas une erreur de calcul torpiller cette volonté-là.

**M. le Maire**

Bien, ça y est, c'est terminé ?

**M. Conway**

Non, ce n'est pas terminé.

**M. le Maire**

Allez-y !

**M. Conway**

L'autre chose, c'est que quand on compare les offres, on a mis de côté ce qui faisait aussi la qualité de l'offre de La Maison Bleue qui était le fait qu'il y avait un accompagnement beaucoup plus solide autour du personnel qu'avec People and Baby. Il y a vraiment cela.

**M. le Maire**

Qu'est-ce que cela signifie « *l'accompagnement plus solide auprès du personnel* » ?

**M. Conway**

En termes de formation continue, en termes de logiciel, en termes d'organisation : c'était noté dans le rapport, ce n'est pas moi qui le dis. C'est eux qui ont travaillé le plus le rapport et, en termes de vacances...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, excusez-moi, cela, c'est le Conseil municipal.

Il y a eu une Commission d'appel d'offres où tout le monde est représenté, toutes les tendances de ce Conseil municipal. Cette Commission d'appel d'offres, elle discute des offres. Alors, vous nous dites : « *Ce n'est pas la bonne offre qu'on a reçue.* » Vous avez le droit, mais il y a eu la Commission d'appel d'offres qui a étudié les offres, ce n'est pas nouveau. Vous voyez, vous avez l'impression que tout tombe, tout est nouveau. Non, je vous assure que cela a été étudié.

L'élément que vous avez soulevé, c'est : est-ce qu'on ne s'est pas trompés dans les chiffres ? Je demande à l'administration qui me dit non. Voilà ! On ne s'est pas trompés dans les chiffres. Je ne vais pas inventer, pour vous faire plaisir, une erreur dans les chiffres.

Et puis, de toute façon, comme nous avons négocié ces chiffres, il y a eu une procédure de négociation, celle qui est prévue par la loi. En fait, les chiffres que vous voyez apparaître sur le tableau, avant négociation, changent puisqu'il y a la négociation. In fine, la Ville s'en sort avec un service moins cher et probablement... et évidemment au moins aussi efficace que celui qu'on connaît aujourd'hui, puisque c'est un prestataire que l'on connaît.

Alors, vous dites non, vous dites non. Voilà ! Vous affirmez, c'est une affirmation, ce n'est pas une démonstration.

Monsieur Macé, vous vouliez...

**M. Conway**

Je voulais juste dire une chose.

**M. le Maire**

Ah, vous n'avez pas fini, pardon ! Allez-y, encore ! Une chose !

**M. Conway**

Vous dites : la commission a pris une décision. Voilà !

**M. le Maire**

Elle a étudié les offres.

**M. Conway**

Je sais que vous êtes habitué à ce que cette instance soit plutôt une chambre d'enregistrement.

**M. le Maire**

Pas du tout.

**M. Conway**

Si vous ne le dites pas... Quand vous dites : « *La commission a pris la décision* », la commission n'a pas pris la décision puisqu'après négociation, la commission ne s'est pas re-réunie.

**M. le Maire**

Oui, bien sûr !

**M. Conway**

Donc, ne dites pas qu'elle a pris une décision.

**M. le Maire**

Pardonnez-moi, la commission a étudié les offres. Les questions ont été posées entre les membres de la commission.

Monsieur Macé, vous vouliez... ?

Ah, M. Fouliard et puis M. Macé.

Allez-y, Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

Monsieur le Maire, j'étais à la commission, on ne refait pas les calculs.

**M. le Maire**

Évidemment, vous ne refaites pas les calculs.

**M. Fouliard**

On travaille juste sur les documents qui sont fournis, voilà.

**M. le Maire**

Bien sûr, Monsieur Fouliard, c'est la sagesse. Vous avez évidemment raison. On ne s'amuse pas à refaire les calculs.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'aurai quelques questions complémentaires par rapport à l'offre People and Baby. Après, est-ce que les tableaux sont bons ou pas bons, je crois qu'il faut quand même effectivement vérifier très précisément cet aspect-là qui a son importance et qui peut effectivement modifier la présentation de ce rapport ce soir.

Je voudrais savoir pour quelles raisons, Madame Fommarty, vous avez pris une décision, quand même, de considérer que, par rapport au personnel qui nous est présenté, la directrice de la structure a un grade d'éducatrice de jeunes enfants et non pas un grade de puéricultrice. Quelles sont les raisons qui vous amènent, à une structure de 30 berceaux, que vous acceptiez une offre où on n'ait pas une puéricultrice ? C'est déjà une crèche d'une capacité importante. Et qu'on n'ait pas une puéricultrice qui dirige cet équipement, comme cela se passe dans la plupart des autres crèches que nous avons sur cette ville ou dans bien d'autres villes ? C'est ma première question, j'en aurai d'autres après.

**M. le Maire**

Je vous suggère, Monsieur Macé, de poser toutes les questions. Comme cela, on essaiera de faire une réponse globale.

Allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

D'accord. Je continuerai sur le personnel.

Le tableau qui nous est fourni par People and Baby, donc leur document – moi, je reprends les chiffres et je crois en leurs chiffres –, on a 298 000... Je parle en année pleine : on a 298 978,31 euros – je suis précis parce que le document est effectivement précis –, en année pleine de fonctionnement sur les charges de personnel.

Je suis d'ailleurs un peu étonné qu'on est ce même chiffre : 2013, 2014, 2015, 2016. C'est quand même un peu surprenant, sur un budget prévisionnel, qu'on ne prévoit pas un minimum d'augmentation de charges de personnel. Faudrait-il croire que cette structure, People and Baby, ne connaît pas, j'allais dire, ce qui peut... enfin, ce qui a été d'ailleurs décidé tout dernièrement : une revalorisation, par exemple, du SMIC.

Moi, je fais un calcul assez basique, je suis désolé. Il prévoit cette somme-là pour dix 10 postes. Je divise par 10, d'une manière très basique, et je tombe à même pas 30 000 euros par poste. C'est-à-dire, aujourd'hui, 30 000 euros, charges comprises, c'est l'équivalent d'un poste payé au SMIC. Je suis étonné qu'on en arrive à cette situation.

J'espère que vous allez pouvoir me répondre et que vous avez demandé des garanties sur les contrats de travail que cette structure passe avec ses salariés où, d'ailleurs, je constate que, dans le contrat que vous nous soumettez ce soir, vous ne demandez rien d'ailleurs sur les contrats de travail précisément. Donc, est-ce qu'on a du travail à temps partiel ? Est-ce que vous acceptez ? Est-ce que vous n'acceptez pas ? Est-ce que vous acceptez des contrats à durée déterminée ? Indéterminée ?

Là, sur cet aspect-là, la Ville n'a aucune exigence, ce qui me semble, j'allais dire, pas bien parce qu'on sait très bien que la précarité au travail, cela démarre aussi par des contrats de travail précaires. Et il y en a beaucoup, et de plus en plus dans notre société.

Après, je voudrais savoir, dans l'offre, parce que je n'ai pas retrouvé dans le contrat ce que la Ville souhaitait. En tout cas, dans leur offre, de People and Baby, il nous est indiqué que les contrats d'accueil sont d'une durée minimale de 9 heures.

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame Fommarty, que la CAF impose tout le contraire et impose des contrats variables en fonction du temps d'accueil demandé par les parents. Donc, comment peut-on accepter, si vous avez accepté cela, un temps minimum de contrat... d'accueil signé par les parents contraire à ce que demande la CAF ?

Je voudrais savoir parce que je n'ai pas trouvé, dans le contrat que vous nous proposez ce soir, aussi une indication, ce qui me semble d'ailleurs totalement contraire aux directives de la CAF, que vous connaissez, j'imagine, très bien.

Voilà mes questions complémentaires au débat de ce soir sur ce dossier.

**M. le Maire**

Si vous me permettez, Madame Fommarty, je vais répondre à deux-trois questions.

Premièrement, sur la directrice, le statut de la directrice, tel qu'il est prévu, est tout à fait conforme à la réglementation et j'ajoute même qu'il y a un avantage : c'est qu'a été ciblée une directrice qui est en poste et qui a une qualité principale, c'est qu'elle est Garennoise, ce qui nous donne une stabilité dans l'établissement de ce poste. Puisqu'on sait très bien que la fragilité de ces établissements, quand fragilité il y a, est souvent causée par une instabilité de l'équipe de direction. Or, là, nous avons une stabilité de l'équipe de direction.

Deuxièmement, votre question concernant les euros : vous dites : « *Les euros n'augmentent pas d'une année sur l'autre, comment est-ce possible ? L'inflation et tout cela.* » Ce qui est prévu, justement, dans le contrat, expressément, si vous l'aviez lu, c'est qu'il y a un libellé en euro constant, justement pour permettre un libellé facile et organisé.

Donc, dans tous les contrats, que ce soient les contrats de concession ou de toute délégation de service public, on peut prévoir une expression en euros constants avec une formule d'actualisation. La valeur est actualisée.

Sinon, sur tous ces éléments, Monsieur...

**M. Macé**

Macé.

**M. le Maire**

Excusez-moi, Macé.

**M. Macé**

Ça n'a pas changé.

**M. le Maire**

C'est vrai ?

**M. Macé**

Non.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, tous ces éléments, vous auriez pu les poser à votre représentant à la Commission d'appel d'offres, puisque toutes ces questions auraient pu être posées au moment où c'est fait.

Sinon, la question des contrats mixtes, eh bien, les contrats mixtes, ils sont remplis au moins par l'intermédiaire des contrats que nous avons dans d'autres crèches de La Garenne-Colombes et tous les Garennois peuvent obtenir des contrats à durée variable, puisque nous fixons nous-mêmes les contrats avec les familles et c'est nous qui fixons les destinations des familles dans telle ou telle crèche. Donc, les familles ont la possibilité, selon les directives de la CAF, d'obtenir des temps partiels, comme elles le souhaitent bien entendu, et largement.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

**M. Macé**

Les salaires ?

**M. le Maire**

Sur les salaires ?

Les salaires, la grille des salaires, par définition, dans une délégation de service public, elle est fixée par le délégataire. C'est même un principe absolu. Vous connaissez la définition de la délégation de service public : il y a un transfert à un délégataire de la gestion du service. Donc, c'est la définition de la délégation de service public. Nous n'entrons pas dans la politique des salaires du délégataire.

Cela a un avantage quand même, Mesdames et Messieurs, cette délégation : c'est le délégataire que nous connaissons. Je veux quand même dire les choses, il faut arrêter aussi de se couper les cheveux en huit dans le sens de la longueur. On connaît le délégataire et maintenant les choses se passent bien avec lui. C'est quand même cela la réalité des choses. On peut aussi essayer de créer tous les soucis et les inventer, mais il se trouve que cela marche bien.

Moi, vous savez, dans les affaires de délégation, je suis bien content quand cela se passe bien avec un fournisseur... Ce n'est pas un fournisseur en l'occurrence : un concessionnaire. On garde le concessionnaire parce que cela se passe bien. Il faut être très simple.

Encore une fois, si on a baissé de 26 % les prix lors de la négociation, on ne va quand même pas s'en emouvoir outre mesure.

(M. Conway demande la parole.)

Monsieur Conway, vous avez posé, je crois, beaucoup de questions, non ?

**M. Conway**

Ce n'est pas une question, c'est une réponse à ce que disait M. Hervo tout à l'heure.

**M. le Maire**

Alors, allez-y !

**M. Conway**

Non, je pense que je ne peux pas laisser passer cela.

Sur le fait que, à travers cela, je mets en doute la compétence des uns ou des autres et que, d'autre part, j'attaque l'administration dans son ensemble.

Je tiens juste à rappeler que, dans le document, s'il y a quelqu'un à attaquer, ce serait : « *Je tiens à remercier M. Jean-Pierre Hervo pour avoir mené, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, la négociation directe.* » Donc, il n'y a pas besoin de chercher des responsabilités ailleurs, elles sont à votre niveau. Cela ne se délègue pas, la responsabilité.

La deuxième chose, c'est que ce que vous dites, pour moi, c'est une erreur de management de débutant. Parce que, si vous partez du principe que dénoncer une erreur, c'est dénoncer ou attaquer une personne, vous vous privez de la possibilité d'améliorer l'organisation en corrigeant ses erreurs.

Moi, je m'attache, en tant que manager, en permanence, à bien distinguer les choses. Les erreurs, ce n'est pas répréhensible, c'est la répétition qui est dommageable pour l'organisation.

Le fait de le dire et de le signaler, au contraire, j'encourage tout le monde à le faire et à le faire pas dans un esprit de critique de l'autre parce que, sinon, on ne s'en sort pas.

**M. le Maire**

Bien. Merci beaucoup, Monsieur, pour cette leçon de management, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Merci. Je suis à votre disposition.

**M. Hervo**

Dont j'ai bien besoin.

**M. le Maire**

Dont tout le monde a besoin, bien entendu. Nous sommes toujours très contents d'entendre des leçons, quelles qu'elles soient.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Voilà, très bien : 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vous aviez voté contre, Monsieur Fouliard, en Commission d'appel d'offres ?

En Commission d'appel d'offres, vous aviez exprimé votre...

**M. Fouliard**

Non, parce que, en fait, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y avait une phase de négociation derrière, donc c'était resté en suspens.

**M. le Maire**

Mais vous aviez exprimé votre...

**M. Fouliard**

Je n'ai rien exprimé, Monsieur le Maire, parce qu'il n'y avait rien à exprimer. Comme vous m'y poussez maintenant, rassurez-vous, je m'exprimerai maintenant copieusement en commission.

**M. le Maire**

Oui, c'est fait pour cela.

Très bien, merci.

### **1.3 - Convention de financement pour les travaux de mise en conformité électrique du système de la sonnerie des cloches du temple sis 12, rue Kilford à Courbevoie ainsi que la mise en place de protection contre l'intrusion des pigeons.**

**M. le Maire**

Nous participons, à la Ville de La Garenne-Colombes, à des travaux à la hauteur de 2 377,65 euros. C'est M. Perrée qui est le rapporteur.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur Conway, vous avez : abstient ?

Pour ? Parce que vous vous êtes trompé de... d'accord.

Donc, 4 contre, c'est cela ?

Ah ? Tout le monde est pour ! Unanimité, je vous remercie.

## II – Pôle Ressources

### Finances

#### 2.1 - Rapport commun :

##### - Compte de gestion de la Ville et son compte administratif.

#### M. le Maire

Le compte administratif, je vais laisser la parole...

D'abord, je vais laisser la présidence...

Non, pardon ! D'abord, il y a le remplacement d'un membre de la commission...

Non, pardon, excusez-moi !

Je vais passer la présidence à Yves Perrée et la parole à M. Ballin pour le compte administratif et je me retire de cette salle, comme il est d'usage.

Monsieur Perrée, vous avez la présidence.

*(Monsieur le Maire quitte la séance.)*

#### M. Ballin

Bonsoir à tout le monde.

On va faire un rapport oral relativement court, sachant qu'on a bien veillé à ce que l'on envoie, nous, l'ensemble des documents une semaine avant la commission, que la commission s'est tenue la semaine dernière, qu'on a répondu aux questions, qu'a priori, on n'en a pas reçu de nouvelles dans la semaine, donc j'ose espérer qu'il n'y aura pas trop de questions techniques puisque, normalement, tout a été apuré lors de la commission.

Le rapport qui vous a été proposé, l'idée, c'est de voter trois points : c'est d'approuver, donc, les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal, d'approuver l'ensemble des comptes administratifs de la Ville et de l'assainissement et d'affecter nos résultats 2011 sur 2012 pour chacun des deux budgets.

Effectivement, aujourd'hui, on parle du compte administratif, donc on fait des arrêtés au 31 décembre 2011. Il s'agit donc d'évaluer l'ensemble des éléments qui ont eu lieu sur l'année, la réalisation du budget de l'année. Donc, c'est un budget où, ce qu'il faut noter, on avait prévu, entre autres, de finaliser la médiathèque, la réfection de la tranche 1 pour l'avenue du Général-Leclerc, les travaux de voirie, un certain nombre de travaux dans les écoles et dans les crèches.

Côté fiscalité, on avait quand même l'abandon de la taxe professionnelle et du passage à la CET.

Sur ce budget, ce qu'il faut noter, c'est que... écoutez, on a eu un taux de réalisation tout à fait normal pour le fonctionnement, un taux de réalisation de 70 % pour l'investissement. On a réussi, et cela, c'est intéressant, à avoir une dette qui diminue. La Ville a fait 11 millions de travaux. On a réussi à faire des économies de fonctionnement par rapport au budget de 7 %, quand même 3 millions d'euros d'économies.

Et puis, le point très intéressant, c'est qu'on a eu plus de 2 millions de recettes, on va dire, inattendues, à la fois liées à la partie CVAE, la nouvelle recette sur les entreprises, et puis, l'arrivée des nouveaux habitants, pour environ 1,2 million. Donc on a eu 2 millions de recettes de plus que prévu au budget, ce qui fait qu'en fait, on a un compte administratif qui est plutôt, une fois de plus, positif, dans la mesure où on a réalisé les investissements. Les comptes sont sains, l'endettement a diminué, donc une position plutôt satisfaisante pour la fin de l'année 2011.

Voilà ce que j'avais à dire en présentation générale.

#### M. Perrée, président de séance

C'est fini ?

#### M. Ballin

Oui.

#### M. Perrée, président de séance

C'est merveilleux ! J'espère que vous avez tout compris, que vous avez tout noté.

C'est bon ?

#### M. Fouliard

Parce que vous, cela n'a pas l'air de... *(Rires.)*

#### M. Perrée, président de séance

On va passer au vote directement et puis on va passer au vote pour ce premier compte de gestion.

Vous êtes tout à fait d'accord, bien sûr ? Tout le monde est d'accord ?

#### M. Macé

Avant de passer au vote, on peut peut-être intervenir ?

#### M. Perrée, président de séance

C'est ce que je vous demande. Je vous demande si vous voulez intervenir, je vous regarde avec un œil interrogatif et je vois que vous ne répondez pas.

## **M. Macé**

Je vous confirme que nous voulons intervenir. (*Rires.*)

Monsieur le Premier maire adjoint, mes chers collègues, les années se suivent et se ressemblent. Le compte administratif 2011 ressemble à celui de 2010 qui, lui-même, ressemblait à celui de 2009.

Votre présentation du compte administratif 2011 est partielle et donc tronquée. Certains sujets ne sont pas abordés. Nous pouvons comprendre pourquoi, puisque votre gestion est marquée par une nouvelle hausse des impôts locaux, une absence de politiques publiques dans des domaines pourtant indispensables aux Garennoises et aux Garennois, un malaise grandissant des agents municipaux et une politique clientéliste et familiale à bout de souffle.

Les impôts locaux ont encore augmenté en 2011. Depuis 2008, les impôts locaux ne cessent d'augmenter. Malgré vos efforts de propagande du magazine municipal, la réalité des chiffres est évidente.

Les taux des impôts locaux ont augmenté depuis 2008 de plus de 17 %. À ce pourcentage, il convient d'ajouter l'augmentation des valeurs locatives. Ainsi, en 2011, les impôts locaux ont augmenté de 1,8 %, tout ceci en pleine contradiction avec le discours de l'UMP, le parti de Philippe Juvin, et d'une partie des élus de la majorité municipale qui défend une baisse de la fiscalité.

Je rappelle également que le produit de la taxe foncière a augmenté de 13 % depuis 2008, ce qui prouve que les bases sont en hausse chaque année et, entre 2010 et 2011, ce même produit a eu une augmentation de 2,2 %.

Je n'oublie pas non plus le taux le plus élevé du département pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui fait supporter à nos concitoyens un paiement élevé et non nécessaire pour ce service.

Ainsi, vous auriez pu garantir aux Garennoises et aux Garennois une non-augmentation des impôts locaux et ne pas continuer à raconter que La Garenne-Colombes est une ville peu imposée. Les chiffres prouvent, là aussi, tout le contraire.

À Colombes, chaque habitant paie 322 euros de taxe d'habitation. Ce chiffre est de 195 euros à Malakoff, de 303 euros à Meudon, de 304 euros à Montrouge, de 255 euros à Clamart, de 312 euros au Plessis-Robinson.

Le deuxième aspect de votre gestion concerne l'absence de politiques dans des domaines pourtant indispensables à la vie quotidienne des Garennoises et des Garennois.

Prenons quelques exemples.

Toujours pas de véritable quotient familial pour le paiement de la cantine scolaire : comment pouvez-vous encore défendre le fait que nous sommes la seule Ville du 92 à ne pas avoir de quotient véritable ?

Pas de quotient familial non plus pour le conservatoire de musique : comment peut-on prétendre défendre l'accès de tous à cet équipement et ne pas mettre en place le quotient familial ?

Aucune transparence dans l'attribution des places en crèche et des logements sociaux : vous refusez de mettre en place des commissions pluralistes d'attribution. Qu'avez-vous à cacher ? Alors que, dans le précédent rapport, vous indiquez noir sur blanc qu'il existe une commission d'attribution des places en crèche. Donc, vous actez une nouvelle fois ce soir que vous refusez à l'opposition de siéger dans ces commissions.

Aucune politique de logement accessible à tous, alors que les outils existent et que nous avons fait sur ce sujet-là, comme sur tous les autres, un certain nombre de propositions que vous avez systématiquement refusées.

Pas de réflexion sur le devenir du bâtiment de l'ancienne bibliothèque : ces mètres carrés sont aujourd'hui inutilisés, donnant l'impression d'un abandon d'un bâtiment, pourtant classé et qui pourrait être très utile pour les habitants de notre commune en en faisant, par exemple, une maison des associations ou une ludothèque.

Toujours pas de véritable concertation avec la population sur les projets municipaux, des Conseils de quartier cadencés et qui se réunissent très irrégulièrement : nous en avons aussi parlé au dernier Conseil, donc tout dernièrement.

En ce qui concerne maintenant la gestion des équipements réalisés en 2011, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler le dossier de la construction de la Médiathèque : permis de construire annulé, redémarrage des travaux avec un coût de plus de 200 000 euros d'indemnisation aux entreprises, un coût d'opération non définitif qui s'élève, pour le compte de l'année 2011, à plus de 7 M€, montant qui ne tient pas compte des acquisitions foncières, des frais de contentieux, des coûts supplémentaires liés aux travaux de reprise.

D'ailleurs, d'une manière générale, vos opérations détaillées sont incomplètes en termes de présentation et tous les coûts n'apparaissent pas.

Sur le fonctionnement de la Médiathèque, nous demandons qu'un premier bilan d'étape soit réalisé et présenté en Commission municipale au bout de six mois de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, vous n'avez toujours pas accédé à notre demande de préparation d'un Programme prévisionnel d'investissement. Le mandat municipal va s'achever en 2014, sans que ce document ne soit élaboré, ce qui en dit long sur la politique à court terme que vous avez.

Je terminerai par le personnel municipal, dont je salue une nouvelle fois le professionnalisme, la disponibilité, le sens du service public. Le malaise grandissant des agents municipaux est, jour après jour, de plus en plus prégnant. Les agents attendent de vous le respect, l'application du statut de la Fonction publique territoriale, l'évolution de leur carrière, la nomination à la suite de la réussite au concours, le dialogue social avec les représentants syndicaux.

Dans ces domaines, tout est à construire.

Vos chiffres parlent d'eux-mêmes :

- presque autant de dépenses pour les agents titulaires que pour les agents non titulaires.
- 10 % des inscriptions budgétaires ne sont pas consommées pour la rémunération des agents titulaires.
- une augmentation continue des allocations pour perte d'emploi ; en 2011, vous avez versé 412 713 euros contre 271 848 euros en 2008, soit plus de 50 % de hausse en trois ans.
- des postes à pourvoir qui s'élèvent à 74 en 2011 alors qu'en 2008, ce chiffre était de 33 ; une diminution de 16 postes dans les services techniques, pourtant indispensables. Avez-vous aussi envie dans ce secteur de le privatiser ?
- des agents qui pourraient être titularisés, comme les adjoints administratifs ou des agents techniques, qui attendent depuis des années.

Ce soir, nous avons une nouvelle démonstration de votre gestion clientéliste et familiale qui ne correspond pas aux attentes des Garennoises et des Garennois qui, depuis cinq élections d'affilée, vous mettent en minorité au premier tour sur notre ville. Cette évolution, vous ne la comprenez pas et vous restez sourd à cette demande simple : gérer dans l'intérêt général et au service de tous.

**M. Perrée, président de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Est-ce que quelqu'un veut encore prendre la parole ou bien je réponds à M. Macé tout de suite ?

Je vais quand même vous répondre sur deux ou trois points parce que vous avez été un peu choquant, vous vous en doutez.

Quand vous parlez de propagande et de clientélisme, cela fait sourire tout le monde. Le Bulletin municipal n'est pas du tout un journal de propagande et je ne pense pas que ce soit dans le Bulletin municipal que l'on s'amuse à faire du clientélisme. Cela, c'est le premier point. Vous êtes d'accord avec moi que c'est un peu excessif.

Vous parlez d'imposition des tas de villes du 92, mais j'ai bien le souvenir que j'avais noté quand même qu'on avait publié un tableau avec toutes les villes du 92 et je crois que La Garenne-Colombes obtenait vraiment une très bonne place dans les villes les moins imposées du département.

Pour en revenir encore à ce que vous disiez tout à l'heure, je voyais que les chiffres de La Garenne-Colombes : impôts, 483 euros par habitant, alors que Clamart, puisque vous avez cité Clamart, je suis navré, je vais faire comme M. le Maire, je reviendrai également sur Clamart, mais c'est 520 euros par habitant. Donc, vous voyez qu'on n'est pas à la traîne du tout de ce côté-là.

Alors, vous parlez de taxe foncière aussi. Vous savez bien que, si la taxe foncière a augmenté, c'est parce qu'on a de plus en plus de logements. Voilà !

Ensuite, les impôts, j'en ai parlé.

Le quotient familial, vous parlez du quotient familial en disant qu'on n'a pas de quotient familial, mais il me semble bien que, dans les cantines scolaires, il y en a un ! Je n'ai pas la berlue ou alors c'est que je n'ai pas bien suivi, mais il me semble qu'il y en a dans les cantines ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Si.

**M. Perrée, président de séance**

Il y en a, je ne suis pas complètement fou !

Vous parlez de transparence pour les crèches.

Mon cher ami, vous savez très bien que nous sommes la meilleure ville des Hauts-de-Seine au point de vue du nombre de places en crèche. Je crois qu'on était à 75 %, c'est cela ? Je ne me trompe pas ? On était à 75 % de réponses positives pour les gens qui demandaient des places en crèche. Je crois que c'est assez rare dans les Hauts-de-Seine et ailleurs d'ailleurs aussi.

L'ancienne bibliothèque, non, elle ne tombe pas à l'abandon, pas du tout ! Je ne suis pas certain qu'elle soit classée, contrairement à ce que vous dites. Je le saurais et je n'ai pas l'impression.

Enfin, je voulais vous dire quand même qu'on a des idées là-dessus, on a pensé quand même à cela et on a parlé, on a évoqué plusieurs solutions mais notamment une solution de salles de travail pour des étudiants, des choses comme cela. Contrairement à ce que vous pensez, on y a réfléchi, mais on n'est pas encore tout à fait décidé.

Vous parlez des conseils de quartier qui sont des conseils de nuls, qu'il n'y a personne et qu'on ne prévient personne. Là, je suis navré de vous le dire mais, chaque fois qu'il y a un conseil de quartier, on a quand même des gens qui sont attentifs, ceux qui viennent en nombre. On a la bulle des Champs-Philippe où notre ami Jean-Pierre Hervo, Jean-François Gizardin, Jean-Pierre Butet et d'autres se défoncent tous les samedis pour justement donner toutes sortes de réponses à tous les gens qui voudraient en demander... Et Alain Pouilly, pardon...

Et il y en a d'autres ? Il y en a d'autres ? Je ne veux pas me faire d'ennemis dans ma majorité !

M<sup>me</sup> Vingerling aussi, mais je ne la voyais pas.

Enfin, il y a plusieurs conseillers municipaux et adjoints au Maire qui répondent à toutes les questions que vous voudrez aux Champs-Philippe.

Qu'est-ce que j'ai noté encore ?

Le fonctionnement de la Médiathèque : bon, écoutez, personne ne peut critiquer la Médiathèque, je crois, de nos jours. J'avais donné les chiffres, je ne me souviens plus à quelle occasion, mais j'avais donné les chiffres de visites de la Médiathèque pendant les deux

jours et de participation et de taux. C'est formidable ce que la Médiathèque a eu de succès, les gens en redemandant. Franchement, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes où on ait une médiathèque aussi fréquentée que la nôtre et avec autant de succès.

Après, vous parlez du personnel municipal. J'apprécie tout à fait ce que vous avez dit sur le personnel municipal : qu'il est compétent, sérieux, travailleur, efficace et tout ce que vous voulez, ce n'est pas moi qui dirai le contraire, mais ne prenez pas en otage les employés municipaux. Ils savent très bien ce qu'on pense d'eux et ce n'est pas la peine de nous enfoncer le clou. Ils le savent très bien.

Après, de quoi vous m'avez parlé ?

De la privation des services techniques : écoutez, je vous jure que ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant, ou alors c'est que je ne serais vraiment pas au courant et il faudrait que j'ouvre mes portes un peu plus grand pour savoir si c'est vrai ou pas, mais je n'ai pas l'impression. Je n'en ai jamais entendu parler, mais peut-être que j'étais malade ce jour-là !

Bien, écoutez, je peux encore vous répondre sur quoi ? Je pense que c'est déjà pas mal. Je ne vais pas vous prendre trop de temps.

Cela vous suffit comme réponse ? Sinon, on redemandera à Jean-Philippe.

S'il y a des questions techniques qui vous passionnent et dont vous voulez une réponse immédiatement, moi je veux bien.

Jean-Philippe, tu as des choses à répondre ?

Oui, Madame ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Si vous le permettez, je voudrais dire simplement deux mots parce que je vous ai trouvé bien bienveillant, et c'est une grande qualité que je vous reconnais, avec M. Macé.

Parce que, quand j'entends... Vous dites : « *Moi, le mot clientélisme, cela me fait sourire* ». Moi, cela me fait hurler ! Parce que, franchement, ce terme-là, je suis désolée, on peut tout dire, donc cela ne me choque pas que vous vous exprimiez, que les choses soient claires. En contrepartie, vous me laisserez m'exprimer, moi aussi, comme j'ai envie de m'exprimer, parce que le terme clientélisme, Monsieur Macé, veut dire quelque chose de très grave. Et vous voyez très bien ce que cela veut dire.

Cela veut dire la petite politique, histoire de la petite politique des copains, c'est ce que cela veut dire. Alors, cela, franchement, c'est inacceptable parce que personne autour de cette table, en tout cas, pour ce qui concerne la majorité, c'est-à-dire les gens que je connais, ne se comporte comme cela, Monsieur Macé.

Je peux vous rassurer et je rassure les gens qui sont à vos côtés : personne ne se comporte comme cela.

Alors, je pense que c'était peut-être un mauvais mot de votre part, mais si vous voulez le réitérer, réitérez-le, qu'on l'entende clairement et que ce soit noté, mais pesez bien ce que vous dites.

Ensuite, j'en viendrai sur le personnel communal.

Si vous voulez, Monsieur, me répondre sur ce problème de clientélisme ? Parce que cela a une connotation très grave.

**M. Macé**

Monsieur Perrée...

Je vais d'abord répondre à M. Perrée, si vous me permettez.

Je comprends, Monsieur Perrée, que, vu votre positionnement maintenant, vous avez la mission de tenter de défendre ce bilan, donc vous tentez de le faire et je pense que M. le Maire et vos collègues de la majorité ne peuvent que vous en remercier.

Moi, je fais des constats, je ne fais que des constats, sur ce que vous faites. On est là pour évidemment émettre un avis sur ce que vous réalisez, étant donné que vous êtes la majorité et que c'est vous qui menez les affaires de cette Ville.

Quand je dis qu'il y a de la propagande au niveau du Bulletin municipal, moi, je fais un constat. Depuis deux ans au moins, systématiquement, sont publiés sur deux pages, deux grandes pages du Bulletin municipal, comme si vous n'aviez rien d'autre à dire – c'est d'ailleurs significatif aussi –, vous publiez des chiffres qui sont d'ailleurs des chiffres de 2010. On est en 2012. On a l'impression que, pour vous, les chiffres se sont arrêtés à l'année 2010. C'est d'ailleurs très, très surprenant comme approche budgétaire et sur la fiscalité locale. Et vous essayez de démontrer que nous sommes une Ville, entre autres, peu imposée.

Comme je vous l'ai toujours dit, allez jusqu'au bout des chiffres, publiez tout honnêtement et on en reparlera ensuite. Voilà !

Et de vouloir faire cette présentation, et je réitère mon mot, c'est une présentation de propagande, ce n'est que de la propagande et évidemment pas honnête intellectuellement. Je réitérai cela tant que vous ne changerez pas, j'allais dire, d'analyse financière.

Les chiffres que je viens d'indiquer, évidemment, vous gênent. Ils vous gênent tellement que vous n'osez même pas les publier, donc c'est d'ailleurs significatif. Et ce n'est pas mes chiffres, c'est des chiffres qui sont connus aussi bien par l'administration municipale que par vous, élus, issus de l'enquête des directeurs généraux, donc ce n'est pas les chiffres de Christophe Macé, ce sont des chiffres connus publiquement.

Publiez-les ! N'ayez pas peur ! Publiez tous ces chiffres et, après, on pourra dire que vous faites une information qui est une véritable information. Un bulletin, vous l'avez d'ailleurs intitulé : *Bulletin municipal d'Information*. Allez jusqu'au bout de l'intitulé du magazine municipal et faites de la véritable information pour tous les Garennois parce que, normalement, vous êtes à la majorité mais vous êtes aussi, avant tout, les représentants de tous les Garennois. En appliquant ce que vous êtes en train de faire, vous n'êtes, j'allais dire, les représentants que d'une partie des Garennois, ce qui est d'ailleurs significatif, ce qui d'ailleurs me permet de répondre à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix. Évidemment qu'à partir de là, vous faites une politique clientéliste par rapport à une partie seulement de la population et non pas par rapport à tout le monde.



(M<sup>me</sup> Juvin-Marleix mime l'applaudissement.)

Premier élément de réponse.

Pourquoi vous faites d'ailleurs une politique que je qualifie de clientéliste ? On en a eu la preuve ce soir, une nouvelle fois d'ailleurs.

Si, Madame Juvin-Marleix, vous ne faites pas de politique clientéliste, approuvez ce soir le fait que les membres de l'opposition soient dans les commissions municipales d'attribution des crèches et des logements sociaux. C'est cela, une véritable politique transparente. Vous ne l'avez pas. Pourquoi vous ne l'avez pas, Madame Juvin-Marleix ? Vous avez peur ? Vous avez peur des dossiers que vous présentez ? Il y a des choses qui se cachent derrière les dossiers ?

Donc, ne nous dites pas aujourd'hui et ne venez pas nous donner une leçon et une peur : « *Attention, c'est grave ce que vous êtes en train de dire !* »

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est très grave.

**M. Macé**

Vous devriez avoir une exigence de transparence, vous ne l'avez pas.

Vous ne l'avez pas, la preuve !

La preuve !

Et je ne vous ai pas entendue une fois que j'ai demandé que les membres de l'opposition soient dans cette commission d'attribution en disant : « *Mais, Monsieur Macé, vous avez raison, on n'a rien à cacher et moi, je suis pour la proposition de M. Macé.* » Je ne vous ai pas entendue dire cela.

Donc, quand je vous entendrai, demain, soutenir cette proposition, je dirai : oui, là, il y a quelque chose de changé et la transparence est au niveau de la gestion de cette Ville.

Tant que vous serez dans cette attitude-là, effectivement, nous ne pourrons que douter que vous ne faites pas une politique dans l'intérêt général de tout le monde et que vous cachez, à partir de là, un certain nombre de choses. Quand on n'a rien à cacher, Madame Juvin-Marleix, on n'a pas peur que l'opposition soit présente dans les commissions.

Eh bien, moi, j'en déduis que, pour l'instant – je ne sais pas pourquoi et, normalement, vous ne devriez pas avoir peur –, nous devrions y être.

En plus, ces commissions existent. Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est vous ; ce sont dans vos documents. Je rappelle : là aussi, c'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. Vous dites qu'il y a une commission par rapport aux places d'admission en crèche qui existe, donc voilà, j'attends que l'opposition soit membre de ces commissions.

Je rappelle qu'à Paris, depuis l'élection de Bertrand Delanoë, donc cela fait plus de dix ans, cela existe. Avant, cela n'existait pas, et c'étaient... je rappelle, Madame Juvin-Marleix, même si cela vous fait mal, que c'étaient vos amis politiques qui dirigeaient la Ville de Paris, aussi dans ce cadre-là.

En ce qui concerne l'augmentation des impôts locaux, vous aurez beau me démontrer le contraire, le taux n'a pas augmenté, ce que je vous ai toujours dit, mais les impôts locaux ont augmenté et vous avez approuvé ici, dans ce Conseil municipal, vous – ce n'est pas quelqu'un d'autre, c'est vous qui avez approuvé –, l'augmentation en fin de compte des impôts locaux, en acceptant que les valeurs locatives augmentent et en n'agissant pas, c'est le reproche que je vous fais ce soir, sur le taux des impôts locaux. Vous avez donc accepté que les impôts locaux augmentent.

Donc, l'intitulé de l'éditorial du Maire du dernier Bulletin municipal est aussi une propagande quand il écrit que les impôts locaux n'ont pas augmenté. C'est faux ! Les impôts locaux ont augmenté, vous le savez comme moi. Écrire cela prouve aussi, une nouvelle fois sur ce thème-là, que c'est un journal de propagande et qui n'est pas honnête dans ce qui est fait. Assumez que vous avez décidé depuis 2001 d'augmenter les impôts locaux ! Assumez vos décisions ! C'est cela, faire de la politique : dans le sens noble du terme, c'est assumer ses actes. Vous ne les assumez pas et vous voulez tronquer cette réalité.

Le quotient familial : je suis désolé, le quotient familial n'existe pas véritablement dans notre ville.

Vous aurez beau aussi, Monsieur Perrée et Madame Raimbault, tenter de nous prouver le contraire, il n'existe pas véritablement parce que vous n'avez pas été jusqu'au bout de la logique, qui est de véritables tranches, totales. Et vous en êtes arrêtés, on va dire, au milieu du chemin.

C'est si vrai qu'au Conseil d'administration du CCAS, on est obligé d'adopter maintenant, dans un règlement intérieur, les attributions de l'aide pour la demi-pension. Si on avait un véritable quotient, on ne serait pas obligé d'en arriver là. On ne serait pas obligé, au CCAS, d'instruire un certain nombre de dossiers de demande d'aide parce qu'on aurait des tarifs qui tiendraient compte des revenus des personnes.

Aujourd'hui, et c'est d'autant plus vrai, ce que je dis, c'est que vous êtes toujours dans une continuité d'adoption d'un certain nombre d'aides parce que le quotient familial n'est pas totalement appliqué dans cette ville.

Les places en crèche, on en a parlé *via* la commission, j'allais dire, d'admission.

L'ancienne bibliothèque : moi, je suis content, Monsieur Perrée, de vous entendre que vous avez des idées, et fort heureusement d'ailleurs !

**M. Perrée, président de séance**

On en a d'autres.

**M. Macé**

J'espère que vous en avez d'autres dans d'autres domaines. Vu tout ce qu'il y a à faire sur la ville, on ne peut que vous inciter à avoir des idées, évidemment.

Sauf que, moi, je fais un constat : le départ de la bibliothèque était connu, Monsieur Perrée. On n'a pas dit, j'allais dire : « *On fera une bibliothèque et on ne sait pas quand.* » En fonction de l'état d'avancement du dossier et une fois que tout a été réglé d'un point de vue contentieux – parce que, à un moment donné, cela a quand même pu être réglé, cela a duré quelque temps, mais à un moment donné, le contentieux a quand même été réglé –, donc, vous en êtes bien arrivé à ce que vous saviez qu'à un moment donné, l'ancienne bibliothèque, il fallait s'occuper d'une affectation et son devenir.

Je constate qu'aujourd'hui, juin 2012, plus de six mois après le déménagement, vous en êtes toujours en train de dire : « *On est en train de réfléchir.* »

C'est dommage ! Vous auriez pu... C'est le reproche que je vous fais, vous auriez pu anticiper cette réflexion qui aurait pu démarrer il y a, j'allais dire, presque un an et demi, voire un peu plus, pour dire : « *Qu'est-ce que l'on fait ?* » Associer l'opposition : on est demandeur d'être associés à cette réflexion, on vous l'a déjà dit, pour dire : qu'est-ce qu'on fait de ce bâtiment, qui est classé ou non, peu importe, mais qui est un bâtiment remarquable sur notre ville, dont on a besoin et dont les Garennoises et les Garennois ont besoin sur un certain nombre d'utilisations ? Donc, réfléchissons ensemble.

Moi, j'attends que, dans les commissions municipales, vous mettiez ce thème à l'ordre du jour, vous nous fassiez des premières propositions, on vous en fera, pour avancer dans ce cadre-là.

En ce qui concerne les conseils de quartier, moi, les Conseils de quartier, on est en situation aujourd'hui où on fait un constat : certains ne se sont pas réunis depuis très longtemps ; je ne parle pas du Conseil de quartier Nord, évidemment, et nous savons tous pourquoi, malheureusement. Je parle des autres Conseils de quartier. Le dernier, et on va fêter quasiment le premier anniversaire dans quelques jours, la dernière visite des rues, par exemple, du quartier des Vallées remonte au 2 juillet 2011. Même si le Maire veut faire croire qu'on n'est présents à rien du tout, on y était, en particulier Vincent Fouliard et moi. Depuis, rien !

Depuis, rien !

Est-ce que c'est normal ? Moi, je pense que ce n'est pas normal. Je pense que ce n'est pas normal que les Conseils de quartier ne se réunissent pas au moins deux fois par an. Je pense que ce n'est pas normal que, dans les Conseils de quartier, on ne présente pas les projets de la Ville. Je pense que ce n'est pas normal que vous ne publiiez pas, à l'exception du quartier Centre Sud, les comptes rendus de ces réunions. Voilà où on en est !

Tant que vous serez dans cette position, où vous ne ferez pas participer un minimum, voire un maximum, la population, vous êtes en retard, je suis désolé de vous le dire comme cela, en retard de l'Histoire, en retard de ce qu'il se passe au niveau d'une gestion d'une Ville. Voilà, cela se passe partout maintenant et c'est bien que la population participe, et c'est normal, à la vie qui les concerne directement et que vous fassiez des propositions et qu'il y ait un échange et un retour. Ce n'est pas seulement de l'information, c'est une véritable participation des habitants sur l'ensemble de ces questions-là.

Sur le fonctionnement de la Médiathèque, Monsieur Perrée, moi, je ne vous ai pas dit que le fonctionnement n'était pas bien. Je n'ai pas porté de jugement là-dessus.

Je vous ai dit qu'il me semblerait normal qu'au bout de six mois de fonctionnement de ce type d'équipement, qui est récent pour notre ville ou qui apporte un plus indéniable aux habitants, on ait un premier bilan de fonctionnement. C'est tout ce que je vous ai demandé. Je n'ai pas porté un jugement. Et ne pensez pas que, derrière cela, il y a une attaque de je ne sais pas qui d'ailleurs. J'ai demandé qu'il y ait un premier bilan, c'est normal ! C'est comme cela qu'on gère les services et c'est normal qu'on ait un retour et qu'on s'interroge avec les professionnels qui sont dans cet équipement sur un certain nombre de choses. C'est tout simplement cela.

Et ne prenez surtout pas cela pour une attaque personnelle par rapport au fonctionnement de cet équipement et non pas non plus une attaque, et je n'en ai absolument pas, sur les agents de la Médiathèque qui sont des agents dévoués, qui font leur maximum et qui ont ouvert cet équipement dans les conditions que nous connaissons et en faisant là aussi le maximum pour accueillir les Garennois très correctement comme ils le font.

Après, sur le personnel communal, je terminerai juste là-dessus, excusez-moi d'avoir été long, ...

**M. Perrée, président de séance**

Non, non, non !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non !

**M. Macé**

... mais notre échange était intéressant, donc j'en profite évidemment pour dire : moi, je ne prends personne en otage et je ne prends pas le personnel en otage. Vous connaissez, par ailleurs, ce que je fais. J'ai suffisamment une haute idée de ce que font les agents d'une collectivité territoriale pour prendre qui que ce soit en otage ce soir.

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

**M. Perrée, président de séance**

Merci pour votre longue réponse. Mais enfin, je voulais vous dire quand même : vous parlez de l'intérêt général de tout le monde et vous dites qu'on ne s'occupe pas de l'intérêt général. Écoutez, il faut voir tout ce qu'on fait pour La Garenne-Colombes et ses habitants, il faut voir toute la participation des habitants garennois à toutes nos manifestations, il faut voir tout cela. On s'occupe quand même des Garennois, il faut un minimum, je pense que vous exagérez un petit peu !

C'est comme quand vous parlez du personnel communal ou des choses comme cela. Il ne faut pas être dans l'excès et je pense qu'on n'est pas, un soir comme aujourd'hui, obligés de s'envoyer des choses pareilles à la figure. Enfin, c'est ridicule d'aller parler, de dire qu'on n'a pas d'intérêt général pour tout le monde. On passe notre vie à nous occuper des Garennois et je crois que vous n'avez pas grand-chose à nous reprocher, si ce n'est des histoires, franchement, qui ne sont pas très sérieuses.

Quand vous parlez de la bibliothèque municipale, vous savez très bien qu'on ne peut rien en faire pour l'instant puisqu'elle vient d'être libérée, il n'y a pas très longtemps, six mois, peut-être moins. Il faut quand même déjà commencer...

Mais non, il faut voir dans quel état elle était, aussi ! Il faut voir qu'il va y avoir certainement des tas de travaux à faire, il faut voir tout cela. Tout cela, cela s'étudie ; on ne peut pas passer un coup de barbouille et dire : « *Ça y est, on va transformer la bibliothèque municipale en salle des associations ou quoi que ce soit.* » Il faut y réfléchir, il faut savoir dans quel sens on va faire les travaux, si on en fait, comment, etc.

Laissez-nous le temps de rendre la bibliothèque municipale un lieu agréable des Garennois.

Vous parlez de notre score aux municipales, vous n'arrêtez pas de reparler des scores aux municipales : il me semble que les scores n'ont pas été trop mauvais depuis quelques années, donc ce n'est pas la peine d'accuser, de dire qu'on est en pente descendante continuellement.

Le conseil de quartier : j'ai déjà répondu tout à l'heure à la question. Vous savez très bien qu'aux Champs-Philippe, vous pouvez y aller quand vous voulez. Vous savez très bien que, dans le quartier Sud, il y a des réunions quand vous voulez, etc. Donc, ne dites pas qu'on n'a pas de contact avec les gens, etc., c'est complètement faux.

Après, vous me parlez des impôts... oui, les taxes d'habitation, je crois que vous disiez qu'on était dans des chiffres très hauts, etc. : cela aussi, c'est faux, vous savez très bien que c'est faux. Là, j'avais un chiffre de 17,80 pour la taxe d'habitation et ce n'est pas si mal que cela. Il y a d'autres Villes où cela se passe beaucoup moins bien ; on a des 21, 22, 23, donc on est quand même dans les très bons du département.

Écoutez, on ne va pas passer le réveillon là-dessus, comme on dit vulgairement.

Je crois qu'Isabelle Juvin-Marleix a quelque chose à nous dire. Je crois que Monique Raimbault a également quelque chose à nous dire.

Je vais vous laisser la parole.

On y va, allez !

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Je voudrais juste revenir sur l'aide personnalisée cantine, Monsieur Macé.

Je pense que vous saviez déjà la réponse mais, comme vous le savez, depuis l'adoption du quotient familial, même si pour vous ce n'est pas un quotient familial, mais c'est le quotient de La Garenne-Colombes, la cantine a nettement diminué : on est passé de 20 000 euros en versement à environ 5 000 euros en ce moment, ce qui fait qu'on a beaucoup moins de bénéficiaires de l'aide cantine avec notre quotient familial.

Mais cela, vous le saviez puisque vous étiez présent au Conseil d'administration du CCAS.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Simplement, Monsieur le Premier adjoint, vous avez à nouveau avec bienveillance salué la longue dissertation de M. Macé.

**M. Perrée, président de séance**

Je n'ai pas approuvé.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

J'en souris.

J'ai bien compris que vous ne l'aviez pas approuvée.

Moi, j'en souris mais, franchement, Monsieur Macé, si cela, ce n'est pas une tarte à la crème ! C'est une énorme tarte à la crème que vous nous avez donnée en pâture.

Ce sont des critiques larges, vagues, que vous pouvez nous redonner à chaque fois : « *Ce n'est pas bien ! Et puis, le personnel communal n'est pas content ! Et puis, vous gérez mal ! Et puis, ceci !* » Il n'y a aucun... il n'y a rien de précis. C'est le règne du superficiel, on n'a rien. C'est la tarte à la crème, ce que j'appelle à la tarte à la crème.

En ce qui me concerne, c'est-à-dire le personnel communal, je suis désolée, je peux vous laisser dire, et vous l'avez bien dit et longuement, mais je ne peux pas ne pas réagir lorsque j'entends : « *C'est l'absence de dialogue social.* » Je croirais mettre la télé sous Georges Marchais !

L'absence de dialogue social ? Mais est-ce que vous savez où vous êtes ? Vous êtes à La Garenne-Colombes, Monsieur Macé, et si vous vous intéressez un petit peu plus à la vie de nos agents communaux, vous sauriez qu'il y a un certain nombre de choses, notamment des groupes de travail, qui sont saluées avec beaucoup de joie et beaucoup de sérieux par les agents qui travaillent sur différentes choses, notamment l'entretien d'évaluation, notamment tout ce qui concerne les problèmes d'alcoolisme, que ce soit dans la vie de tous les jours ou au travail, que ce soit x ou y, des réunions avec les représentants syndicaux, avec la direction et les représentants syndicaux, régulières, les réunions. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de communes qui font cela.

Des réunions, vous allez me dire : c'est légal, mais on est tenu à un certain nombre de réunions avec le CTP et on n'est pas tenu d'en faire davantage que tant. Eh bien, on est au-delà du quota. Avec le CTP, là, j'en sors, on a eu quatre heures de réunion, de 3 heures à 19 heures. Les choses ont été débattues de manière démocratique.

Je suis désolée, moi, je n'appelle pas cela de l'absence de dialogue social. On a une CHS.

On a même un ACFI pour lequel vous avez autorisé le Maire à signer une convention. Cet ACFI, il est quoi ? Il est en charge de faire un certain nombre d'heures de présence sur le terrain, de voir si les agents travaillent convenablement, non pas dans leur... mais si ces jeunes agents ont de bonnes conditions de travail et c'est un ACFI extérieur. Alors, on ne peut pas nous taxer de faire pression sur l'ACFI pour qu'il nous rende des rapports positifs.

On a un médecin de prévention.

Quand vous parlez de malaise, c'est du vôtre, Monsieur Macé, dont vous parlez. Moi, je ne vois pas de malaise.

Effectivement, ce n'est jamais une partie de plaisir de se lever le matin pour aller bosser ! Moi, je préfère rester chez moi à faire des choses que j'adore faire. Il y a des jours où j'aimerais ne pas aller travailler, bien que j'adore mon métier. Alors, si c'est cela le malaise, oui, on a tous un malaise à aller au travail, et encore heureux qu'on ait du boulot ! Mais il ne faut pas dire n'importe quoi. Bon !

Ensuite, quand vous nous dites : « *Vos agents, vous les traitez mal ! Oh là là, il n'y a pas de promotion, etc.* » Là aussi, je lis mon petit papier parce que j'avais oublié le chiffre des avancements de grade : on en a 19. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même 19, Monsieur, et puis, il faut les payer. Et puis, des avancements d'échelon, il y a en 116. Et les avancements d'échelon, ce n'est pas de l'automatique.

Oui, on est tenu par une loi, mais quand je vous dis avancement d'échelon au minimum, cela ne veut pas dire qu'on fait le minimum. Je dis cela plutôt pour l'assemblée qui n'est peut-être pas au fait : quand on dit avancement d'échelon au minimum, cela ne veut pas dire qu'on fait le minimum pour les agents, cela veut dire qu'on fait le maximum. Cela veut dire qu'on les fait avancer d'échelon au minimum du temps réglementaire imposé par la loi pour rester à l'échelon où vous êtes en place. Eh bien, on les fait passer le plus vite possible à l'échelon supérieur. Cela, c'est une politique particulière à la Ville de La Garenne-Colombes. Il y en a eu 116 comme cela.

Et puis, je suis navrée, là aussi, mais là aussi, tarte à la crème quand vous dites : « *C'est précaire, c'est précaire, il y a des gens qui ne sont pas titulaires.* »

D'abord, un, ce n'est pas parce que vous n'êtes pas titulaire que votre emploi est précaire, premièrement.

Deuxièmement, si vous aviez bien lu le rapport et le compte administratif, vous auriez vu que, précisément, le nombre de titulaires augmente au détriment du nombre de non-titulaires, Monsieur Macé.

Alors, ne dites pas des choses qui sont inexactes. Si je parlais français, je vous dirais mensonger, mais vous me diriez que ce serait une attaque personnelle et ce serait très, très grave ! Alors, je ne le dis pas, mais je le pense très fort.

Ensuite, qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Ce n'est déjà pas mal.

Je vous ai tendu une perche tout à l'heure pour que vous vous rattrapiez et que vous reveniez sur les accusations très graves que vous avez proférées contre la majorité, contre M. le Maire parce que c'est lui, l'autorité territoriale, et c'est moi également, et c'est nous tous, majorité, quand vous avez parlé de clientélisme. Je maintiens, et je trouve cela très regrettable que vous n'ayez pas saisi l'occasion qui vous était donnée de revenir sur ces mots. Ce n'est pas des mots malheureux, ce sont des mots très graves, Monsieur Macé.

Voilà, je crois que j'en ai terminé.

Mais il ne faut pas dire...

Si vous voulez, je comprends que, chaque fois, le rôle de l'opposition, c'est de s'opposer, mais c'est de s'opposer... pardonnez-moi et ne soyez pas vexé par ce que je vais dire : intelligemment, c'est-à-dire de manière construite, sur la base de choses construites.

Vous allez me dire : « *Oui, vous voyez, il y a des postes ouverts. Il y a des postes ouverts et il y a des postes pourvus. Et les postes pourvus sont inférieurs aux postes ouverts. Cela veut dire que vous avez un lot de postes comme cela, qui sont dans la nature et vous pourriez mettre des gens.* »

Non, ce n'est pas cela. Ce qu'il faut voir, c'est : est-ce qu'on a le même nombre d'agents ? Est-ce que nos effectifs aussi... est-ce que nos effectifs prennent une courbe ascendante délirante ?

Si j'avais embauché cette année, Monsieur Macé, allez, 10 %, 15 % de plus de fonctionnaires, vous m'auriez dit : « Dites donc, attention ! » Enfin, peut-être que vous ne me l'auriez pas dit, mais si vous étiez bon gestionnaire, ce qui peut-être est possible, dans cette hypothèse-là, vous n'auriez pas manqué de me dire : « *Attention, Madame, dites-moi, vous nous annoncez un budget et vous ne vous y tenez nullement parce qu'il y a une courbe ascendante. Vous faites exploser le budget des Garennois. Il va falloir les payer, ces gens-là, et les payer longtemps puisque vous souhaitez que nous les embauchions en qualité de titulaires.* »

Non, vous pourriez saluer le fait que nous restons dans le budget que nous avons voté, qu'il n'y a pas d'explosion exponentielle, loin de là.

Non, rien de cela !

Le mot formation, je ne l'ai même pas entendu. Je suis désolée, cela fait x jours de formation et, dans le cadre d'une organisation d'une commune et d'une collectivité comme la nôtre, les jours de formation qui sont passés, c'est autant de jours de formation non

travaillés pour la collectivité de manière immédiate. Bien sûr, la collectivité en récolte les fruits ultérieurement, ne serait-ce qu'au travers de la satisfaction que peuvent en tirer les agents.

Mais tout cela, évidemment, comme je n'ai non seulement aucun élément positif qui vient de l'opposition, et c'est bien dommage, parce que cela donnerait du crédit peut-être au reste – mais cela ne m'étonne pas –, je suis obligée de faire ma promotion, mon autopromotion moi-même. Donc, je le dis, que les choses soient claires, qu'on ne nous dise pas que le personnel communal souffre, bon, et que le personnel communal est maltraité, parce que c'est au-delà d'une inexactitude, c'est une chose absolument monstrueuse. Voilà !

**M. Perrée, président de séance**

Je crois que vous avez une réponse exhaustive à vos questions, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, tout d'abord ...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Il n'y avait pas de questions, c'étaient des critiques insensées.

**M. Perrée, président de séance**

Oui, mais voilà...

**M. Macé**

Non, je vais répondre évidemment.

Madame Juvin-Marleix, tout d'abord, cela ne sert à rien de s'énerver.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur, je m'exprime comme je le souhaite. Si mon ton vous paraît énergique, c'est ma manière de parler. Effectivement, je ne suis pas sous Lexomil et je n'ai pas besoin de l'être ! Je ne suis pas molle, cela fait partie de mon tempérament. Il faut s'accepter les uns les autres et c'est la règle non pas de la démocratie, mais de la vie en société, de la vie tout court, Monsieur. On ne se ressemble pas tous les uns les autres et heureusement !

Et heureusement !

**M. Macé**

OK, donc ne vous énervez pas, cela ne sert strictement à rien et...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je ne m'énerve pas.

**M. Macé**

... et ce n'est pas comme cela que l'on peut débattre entre les uns et les autres.

Quand vous nous dites... Vous avez dit un certain nombre de contrevérités...

**M. Perrée, président de séance**

Monsieur Macé, s'il vous plaît, vous répondez en quelques phrases parce que, là, on ne va pas y arriver.

**M. Macé**

Je vais répondre, non, non...

**M<sup>me</sup> de Bellabre**

Très brièvement.

**M. Macé**

Ce ne sera pas brièvement, ce sera dans le temps qu'il faut répondre. Je rappelle, moi, je suis désolé, et je vous le dirai chaque fois quand vous faites ce type d'intervention : moi, j'ai tout mon temps le soir, je suis élu de La Garenne-Colombes. On est au Conseil municipal...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Nous aussi, Monsieur, rassurez-vous. Venez-en au fait !

**M. Macé**

On est au Conseil municipal...

Et ce n'est pas la peine de m'interrompre parce que cela va durer encore plus longtemps, si vous voulez ! Et je n'ai pas de problème avec cela, et vous le savez très bien.

Donc, on est au Conseil municipal, on gère les affaires de la Ville, on a été élu pour cela, et donc, s'il faut prendre du temps, Madame de Bellabre, eh bien, on prendra du temps. Voilà ! Et c'est très clair là-dessus. Et cela, sur ce point-là comme sur d'autres, moi, j'estime que nous sommes là pour faire cela.

Si, à un moment donné, cela ne vous convient pas, vous savez comme moi ce qu'il faut faire ; il n'y a pas de problème non plus avec cela et ce sont des engagements individuels et des décisions individuelles. Voilà ! Et cela, c'est très clair aussi.

Donc, vous nous avez dit un certain nombre de choses, mais je ne peux vraiment pas laisser tout ce que vous avez dit.

Moi, je fais des constats par rapport à vos documents et vos chiffres. Je répète aussi là-dessus qu'il faut les assumer, vos chiffres, Madame Juvin-Marleix. Quand vous nous dites : « *On a créé plein de postes* », moi, qu'est-ce que je constate ? C'est le nombre d'agents titulaires en 2011 : 494

Nombre d'agents titulaires en 2008, 484.

10 en plus, c'est cela ? C'est cela avoir une véritable politique de titularisation des agents de la ville ?

Quand, d'un autre côté, comment pouvez-vous accepter, vous qui avez l'air de défendre le statut de la Fonction publique territoriale, qu'on a 14 postes d'adjoint administratif qui sont des emplois non titulaires, 46 qui sont des adjoints techniques dont certains dans ce nombre-là remplissent les conditions, j'en suis persuadé, pour être titulaires de la Fonction publique.

Vous n'appliquez pas, mais c'est pareil, assumez-le !

Les chiffres de dépenses, d'un point de vue budgétaire, le montrent aussi que, j'allais dire, vous faites une... j'allais dire, on dépense autant pour les agents titulaires que pour les agents non titulaires. Et la proportion est totalement différente : d'un côté, vous avez 491 postes et, de l'autre, vous en avez 145 et vous dépensez la même chose. Il y a peut-être un petit problème dans ces chiffres.

Pour vous, il n'y a pas de problème !

Eh bien, si, il y en a un. Appliquez ce que je vous ai toujours dit depuis des années : le Statut de la Fonction publique territoriale.

Je comprends pourquoi les agents protestent, quand même ! Je le comprends.

Quand vous nous dites quand même que, d'une part, ce ne sont pas des emplois précaires, ils ont des emplois précaires. Ce sont des contrats d'un an, ne nous dites pas le contraire. Et pour vous, d'avoir un emploi renouvelé et un contrat d'un an, ce n'est pas un emploi précaire, cela ? Quelle conception vous avez ? Quelle conception ? C'est quand même extraordinaire d'entendre cela.

Et vous nous avez même dit tout à l'heure que la formation, ce ne sont pas des journées de travail ! Vous vous rendez compte de ce que vous dites ?

Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur, si vous ne m'écoutez pas...

**M. Macé**

Mais si, j'écoute, justement.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

... et que vous ne comprenez pas, essayez d'entendre et de restituer correctement ce que je dis, Monsieur. Je ne vous ai pas dit que c'étaient des choses inutiles. Je ne vous ai pas dit que c'était du temps perdu pour la collectivité. Je vous ai dit que c'est une charge pour la collectivité que la collectivité assume parfaitement.

**M. Macé**

Eh bien, non, ce n'est pas une charge pour la collectivité, justement ! Ce n'est pas une charge. Votre conception de la formation en dit long sur tout le reste, d'ailleurs. Ce n'est pas une charge pour la collectivité, c'est un investissement pour la collectivité.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est ce que j'ai dit.

**M. Macé**

Un investissement au niveau de cela. Cela fait d'ailleurs sourire M. Hervo.

Je ne vois pas pourquoi cela vous fait sourire !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur...

**M. Ranji**

Christophe Macé ne vous a pas interrompue. Si vous pouviez faire pareil, ce serait un peu plus élégant, je pense. Merci.

**M. Perrée, président de séance**

Monsieur Ranji, ne rajoutez pas une petite couche là-dessus, ce n'est pas la peine.

**M. Ranji**

Sinon, on ne s'entend pas et cela devient inaudible.

**M. Perrée, président de séance**

Justement.

Monsieur Macé, vous êtes intervenu largement.

**M. Macé**

Je réponds.

**M. Perrée, président de séance**

M<sup>me</sup> Juvin-Marleix est intervenue largement.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur, ...

**M. Macé**

Non, je réponds. Après, vous répondrez. Laissez-moi répondre !

Je vous ai entendue et je ne vous ai pas interrompue. Faites la même chose vis-à-vis des membres de ce Conseil municipal. C'est la première des corrections.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous écoute.

**M. Macé**

Moi, quand un membre du Conseil Municipal intervient, je n'interromps pas l'orateur, ce qui est normal.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Cela dépend. Pas toujours, Monsieur. Pas toujours !

**M. Macé**

Cela fait partie du respect qu'on doit avoir les uns vis-à-vis des autres.

**M. Perrée, président de séance**

Monsieur ?

**M. Macé**

Donc, vous voyez, ce que vous venez de dire sur la formation ; c'est une charge. Ce n'est pas une charge, c'est un investissement que la collectivité fait, ici comme ailleurs, comme dans une entreprise privée, pour améliorer ensuite la qualité du travail effectué. Ce n'est pas une charge, c'est un investissement dans l'humain.

C'est vrai que c'est peut-être quelque chose qui vous gêne, c'est de l'investissement dans l'humain.

**M. Perrée, président de séance**

C'est ce qui est fait ici.

**M. Macé**

Attendez, Monsieur Perrée, ce n'est pas ce qu'on nous dit.

**M. Perrée, président de séance**

On enfonce des postes ouvertes, là, maintenant, depuis un moment.

**M. Macé**

Non, non, on n'enfonce pas des postes ouvertes, vous le savez très bien.

**M. Perrée, président de séance**

Vous savez très bien...

**M. Macé**

C'est que la responsable qui a en charge la délégation sur le personnel nous dit des choses comme cela. C'est bien triste ce soir ! C'est bien triste d'en arriver là.

**M. Perrée, président de séance**

Vous dites que les employés municipaux sont malheureux et tout juste s'ils ne viennent pas pleurer sur vos manches. Enfin, non, arrêtez de dire n'importe quoi, on n'en finira pas. On ne va pas passer la soirée là-dessus.

**M. Macé**

Que cela vous gêne □...

**M. Perrée, président de séance**

Non, cela ne me gêne pas. C'est faux.

**M. Macé**

Ce n'est pas la question.

Que cela vous gêne, Monsieur Perrée...

**M. Perrée, président de séance**

Cela ne me gêne pas.

**M. Macé**

... comme les autres membres de la majorité municipale, dont acte !

**M. Perrée, président de séance**

Moi, je peux en parler parce que je les connais, je vous assure, depuis des siècles ou presque ! (*Rires.*)

Arrêtez ! Écoutez, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Est-ce qu'on peut parler ?

Attendez, Monsieur Perrée, est-ce qu'on peut parler ?

**M. Perrée, président de séance**

Oui, on peut parler.

**M. Macé**

Bon, alors, donc, vous me laissez parler, s'il vous plaît !

**M. Perrée, président de séance**

Mais cela fait une heure et demie qu'on parle de cela. Cela va !

**M. Macé**

Non, cela ne fait pas une heure et demie et certainement que d'autres collègues...

**M. Perrée, président de séance**

Allez ! La dernière intervention, allez !

**M. Macé**

... que d'autres collègues vont certainement intervenir ensuite.

**M. Perrée, président de séance**

Mais non ! Mais non !

**M. Macé**

J'espère que si !

**M. Perrée, président de séance**

Mais non !

**M. Macé**

J'espère que si ! C'est cela, l'enrichissement du débat.

Donc, vous voulez nous faire croire, et je vais vous répondre, Monsieur Perrée, parce que je ne peux pas non plus laisser passer quelque chose comme cela. Vous voulez nous faire croire que vous êtes les seuls à parler aux agents municipaux.

**M. Perrée, président de séance**

Je n'ai jamais dit cela.

**M. Macé**

Vous n'êtes pas les seuls. Que cela vous dérange aussi, tant pis pour vous ! Les agents municipaux, ils nous parlent, que cela vous dérange ou non.

**M. Perrée, président de séance**

Cela ne me dérange pas du tout.

**M. Macé**

Ils nous disent des choses.

**M. Perrée, président de séance**

C'est très bien, mais cela m'étonnerait qu'ils viennent pleurnicher.

**M. Macé**

Ils vous en disent peut-être mais ils nous en disent aussi. On sait écouter et on sait retranscrire un certain nombre de choses, que cela vous dérange ou non.

**M. Perrée, président de séance**

Mais non, cela ne me dérange pas du tout qu'ils vous parlent.

**M. Macé**

C'est bien d'ailleurs que les agents municipaux parlent à tous les élus, ...

**M. Perrée, président de séance**

C'est très bien.

**M. Macé**

... qui sont les élus de tous les Garennois. Vous n'avez pas le monopole, aussi bien de la discussion avec les agents municipaux que la discussion avec les Garennois. C'est pareil. La Garenne-Colombes, ce n'est pas votre propriété, je vous l'ai déjà dit. On va en enfoncer des clous maintenant.

**M. Perrée, président de séance**

Qui a dit cela ?

**M. Macé**

Ce n'est pas votre propriété.

Réfléchissez à ce qui vous est arrivé au printemps 2012 !

Réfléchissez à ce qui vous est arrivé au printemps 2012 et continuez sur cette voie comme cela. Continuez, vous avez raison ! Lisez un livre très intéressant de la Directrice de Cabinet de Patrick Devedjian qui en dit long, qui en dit très long sur le système UMP du 92. Pareil !

Continuez comme cela, vous avez raison ! Continuez à perdre, circonscription législative par circonscription législative, les soutiens, j'allais dire, de l'ancien Président de la République. Vous avez raison, vous l'estimez indéboulonnable !

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

On parle de budget.



**M. Macé**

Progressivement, les Garennois s'en rendent compte et sont en train de vous prouver le contraire.

Quand vous dites les résultats des élections. Depuis cinq élections, c'est vous qui régressez, c'est nous qui progressons.

**M. Perrée, président de séance**

Mais oui, mais oui !

**M. Macé**

Cela vous dérange ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

On peut revenir au compte administratif ?

**M. Macé**

Même le député sortant n'est plus élu au premier tour, et oui ! Il va falloir vous habituer à toutes ces choses-là.

**M. Perrée, président de séance**

Arrêtez !

**M. Macé**

Cela vous dérange ?

**M. Perrée, président de séance**

Mais non, cela ne nous dérange pas, mais arrêtez !

**M. Macé**

Vous n'êtes plus chez vous et les Garennois le savent aujourd'hui.

**M. Perrée, président de séance**

Arrêtez de mêler l'élection du député avec le compte administratif.

**M. Macé**

Ah, cela vous gêne quand on parle de toutes les élections. Évidemment, ce n'est pas brillant pour vous. Cela vous gêne !

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

On parle de budget.

**M. Macé**

Il fallait voir vos têtes au premier tour, d'ailleurs. Ça y est, aussi les législatives, c'est perdu au premier tour. C'est intéressant, voilà !

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

C'est le budget.

**M. Perrée, président de séance**

Écoutez, je crois qu'on est vraiment loin du sujet. Maintenant, je crois que tout le monde s'est exprimé, à part M. Conway qui a peut-être encore quelque chose. Pas trop long, j'espère ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Est-ce que vous permettez une micro-réponse ?

Si vous me le permettez, Monsieur Conway, mais c'est vraiment une micro-réponse.

**M. Conway**

Je permets, mais une micro-réponse sans réponse et sans nouveau débat, je n'y crois pas.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Une micro-réponse avec micro !

Écoutez, Monsieur Macé, déjà, vous vous trompez de tribune. Ici, on n'est pas aux législatives, on n'est pas à la présidentielle, on n'est pas tout cela. Et puis, ce n'est pas honteux, c'est même un grand honneur d'être dans une tribune municipale, mais il faut faire de la gestion municipale, premièrement.

Deuxièmement, j'en reviens au personnel, rapidement puisque j'ai promis que c'était une micro-réponse.

Ne me dites pas qu'il n'y a pas d'effort pour transformer les postes des agents non titulaires en postes de titulaires, puisque, précisément, vous verrez qu'il y avait 163... Curieusement, ce chiffre, vous ne le reprenez pas : 163 agents non titulaires 2010 ; 2011, donc 145.

Je rappelle également, puisque vous aimez la politique au sens pas noble mais au sens, je dirais, plus national, que la politique de CDIsation, c'est-à-dire de transformer un CDD en CDI, ce n'est pas une idée de la gauche. C'est bête, mais c'est un décret qui est paru en mars 2012.

En mars 2012, M. Hollande n'était pas là. Le décret, ce n'est pas lui qui l'a pris. Donc, la CDIsation dans la Fonction publique, ce n'est pas une grande idée de gauche. Alors, arrêtez de nous dire : « *On n'a pas le monopole.* » Le monopole ? Le monopole du quoi ? Du cœur ? C'est quoi ? C'est ces grands trucs qu'on a entendus déjà, on les a déjà entendus.

Alors, nous on a le monopole de...

**M. Conway**

Du micro !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Peut-être du micro, mais écoutez, on ne peut pas dire des choses...

**M. Conway**

Tenez vos promesses ! (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

J'y viens.

**M. Conway**

C'est une micro-réponse, cela ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est ma micro-réponse au regard de mes réponses habituelles, donc je ne vous ai pas menti sur ce point.

Vraiment, Monsieur Macé, faites attention à ce que vous dites. Il y a vraiment des efforts de la collectivité. Et puis, alors là, vraiment, je n'ai pas manqué de sourire, mais tristement parce que c'est de la... Ou alors un problème d'audition peut-être ? Ou alors un gros problème de mauvaise foi, Monsieur, pour ne pas dire autre chose ?

Parce que, quand j'ai parlé de la formation tout à l'heure en vous disant que cela a un coût financier, il faudrait être bien mauvais gestionnaire pour dire qu'il n'y a pas de coût financier pour la collectivité. Je suis navrée, mais il y a un énorme coût financier.

Cela ne m'empêche pas de dire, dans le même temps, que c'est effectivement un investissement que fait la collectivité et que la collectivité le fait très volontiers. On a d'ailleurs passé le plan triennal à l'instant, il y a quelques heures, avec le CTP, pour vous dire combien on attache une importance à cela. Et que la collectivité le fait d'autant mieux que, ne serait-ce que sur un plan humain, et vous reprendrez mes propos, puisque Madame reprend mot pour mot tous mes propos, donc les avoir déformés à ce point, pour ne pas dire en faire une bouillie infâme qui ne ressemble à rien, je suis navrée mais, là aussi, c'est de la mauvaise foi ou effectivement peut-être autre chose, mais alors, là !

J'en ai terminé, Monsieur Perrée. Je fais un effort pour être concise, mais vraiment là, je ne pouvais pas ne pas parler.

**M. Perrée, président de séance**

Bravo ! Merci, Isabelle Juvin-Marleix.

Maintenant, Monsieur Conway, vous avez un petit mot à dire ?

**M. Conway**

Sauf si Christophe Macé...

**M. Macé**

Vas-y !

**M. Conway**

Elle a ouvert tellement de nouveaux sujets que...

**M. Macé**

J'y reviendrai après.

**M. Conway**

La manière de relancer le débat, c'est absolument génial.

**M. Perrée, président de séance**

Est-ce que c'est dans le sujet ?

**M. Conway**

Oui.

**M. Perrée, président de séance**

Tout est dans le sujet ?

**M. Conway**

Oui, tout est dans le sujet et réciproquement.

**M. Perrée, président de séance**

Allez, on y va !

**M. Conway**

Je voulais tout d'abord dire ma très grande satisfaction sur les conditions de préparation de ce débat budgétaire puisque, effectivement, comme l'a dit Jean-Philippe, M. Ballin, cette commission a été réunie à l'avance, donc en dehors de la période un peu chargée de la préparation d'un Conseil municipal, que, avant cette commission, le document avait été remis en préalable, ce qui nous a permis effectivement d'arriver à la commission en ayant eu le temps de regarder les documents et de poser les questions et pas de découvrir et réagir avec ce qu'on pouvait.

Mon intervention va se résumer à un point puisque, ce soir, j'avais estimé que la priorité, c'était de consacrer du temps à cette DSP. La majorité ne l'a pas jugé utile. Je pense et j'espère qu'elle va retrouver ses esprits à ce sujet-là.

Mon propos, c'est sur la baisse des impôts.

Je disais que cette baisse des impôts, il y a la possibilité de revoir à la baisse le taux d'imposition parce que, dans le budget de fonctionnement, on constate qu'il y a des marges de manœuvre substantielles. Notamment, j'avais évoqué dans la tribune libre de juin, le fait qu'il y avait des prévisions extrêmement basses des recettes qui provenaient des droits de mutation.

Je rappelle juste les chiffres.

En 2010, on avait prévu au Budget primitif 1 670 000 euros. On a eu en réalisé 1 928 000 euros. En 2011, on a pourtant programmé, prévu, en fait, au Budget primitif 1 300 000 euros, donc, de recettes, alors que le réalisé que l'on voit ce soir, c'est 2 423 000 euros. En 2012, on a reprogrammé comme recettes 1 300 000 euros de recettes.

Donc, je dis très clairement qu'on a des marges de manœuvre, donc on a la possibilité de réduire le taux d'imposition et, ainsi, de compenser la hausse régulière de la base locative.

C'est une vraie réflexion et c'est à mener en dehors de la caricature.

Quand M. le Maire met dans sa tribune que ceux qui disent qu'ils baissent les impôts, c'est les mêmes qui disent que demain, on peut raser gratis, ce soir j'avais envie de vous faire un petit clin d'œil sur le rasage !

*(M. Conway touche sa barbe.)*

*(Rires.)*

La deuxième chose : l'endettement raisonné. C'est, là aussi... L'endettement, cela peut être raisonné dans la mesure où on l'applique à des investissements. Le faire s'endetter, comme l'évoque à nouveau M. Juvin dans son éditorial, et comparer la situation française où on s'est endetté sur des choses de fonctionnement, c'est comparer des choses pas comparables.

Quand il parle de « dépenses sans compter », quand il part de « raser gratis », quand il parle... quand il fait semblant de croire qu'on est pour l'endettement maximum, ce n'est pas comme cela qu'on peut avancer dans un débat, en versant dans la caricature.

Pour terminer, je voulais juste vous poser trois questions.

Vous avez une commune A et une commune B qui imposent respectivement leurs habitants à un taux de 11 % et de 15 % et sur des bases respectives de 5 000 euros et de 3 500 euros. Quelle est la commune où ces habitants paient le moins d'impôts ? C'est le premier des devoirs de vacances que je vous pose ce soir.

Le deuxième... la deuxième question, c'est : vous avez un taux d'imposition qui reste stable et une base qui augmente de 4 % en deux ans. Démontrez que l'impôt qui en résulte est bien en hausse ? C'est le deuxième.

Et puis, le troisième parce qu'on ne va pas faire que des maths, on va faire un peu de philo : peut-on se persuader de dire la vérité à force d'énoncer des approximations et des contresens ?

Je vous remercie.

#### **M. Perrée, président de séance**

Jean-Philippe, je vois que tu prends des notes. Si tu veux répondre à M. Conway, tu me feras plaisir, sur la baisse des impôts, sur l'endettement raisonné et sur les deux ou trois questions qu'il vient de poser.

#### **M. Ballin**

Le débat peut être sans fin et on peut faire parler les chiffres, une fois de plus, comme on veut. L'idée est toujours la même : c'est la juste adéquation de l'imposition, de l'endettement et de l'investissement, c'est-à-dire qu'on peut effectivement avoir des villes peu endettées mais qui n'investissent pas et qui, à terme, détruisent leur parc public. On peut avoir des villes très endettées mais qui, derrière, rendent des services particulièrement satisfaisants aux habitants. Le tout, c'est la juste adéquation.

Ce qu'on essaie de faire et ce qu'on essaie de montrer, c'est que, effectivement, en toute transparence, le budget de La Garenne-Colombes a la volonté à la fois d'investir... on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'investissement, la Médiathèque en est une preuve. On voit bien que la ville est rénovée, entretenue, donc il y a une vraie volonté aujourd'hui de maintenir le parc public, de le développer et une volonté aussi de ne pas abuser effectivement sur l'augmentation d'impôt. Donc on maintient les taux.

Malheureusement ou heureusement, les bases locatives augmentent. La base locative, c'est aussi la traduction d'une valorisation du patrimoine et qui n'est pas votée par la collectivité. Donc, l'augmentation de la base locative, cela veut dire aussi qu'une ville peut voir son patrimoine s'améliorer. Du coup, effectivement, une augmentation de la base locative avec des taux fixes font une augmentation individuellement des impôts payés.

Donc, on ne va pas jouer sur les mots, mais la volonté aujourd'hui est de maintenir des taux constants, ce que ne font pas, je pense, la majorité des communes. On maintient... on ne veut pas prélever plus, on maintient un taux. Après, est-ce qu'on pourra faire mieux et baisser ? C'étaient, je pense, les propos du Maire. C'était de se dire : effectivement, on peut toujours dire : « On va baisser plus » mais baisser plus pour s'endetter plus ou pour proposer moins d'investissements ou moins de prestations, est-ce que c'est aujourd'hui l'objet de la politique que l'on veut mener ?

La politique : aujourd'hui, on essaie d'avoir une politique raisonnable, centrée sur, une fois de plus, un équilibre qui nous paraît correct. Et c'est le cas, on voit qu'on a un endettement aujourd'hui faible, des taux qui n'augmentent pas, un investissement qui nous paraît satisfaisant.

Le débat, après, est sans fin, une fois de plus, de quel est le taux ? Quel n'est pas le bon taux ?

Aujourd'hui, je pense qu'il faut être jugé par les habitants. C'est : est-ce que les habitants ont un taux de satisfaction important en vivant à La Garenne-Colombes ? Quand on voit l'augmentation des prix au mètre carré à La Garenne-Colombes, on peut supposer que les gens apprécient de vivre à La Garenne-Colombes et, finalement, trouvent l'adéquation impôts, service et qualité de vie satisfaisante.

C'est tout ce que je répondrai sur le sujet.

**M. Ranji**

C'est beau !

**M. Fouliard**

C'est bien dit !

**M. Perrée, président de séance**

Je voulais dire que c'est vrai, on voit beaucoup plus de gens essayer de venir habiter à La Garenne-Colombes que de gens essayer d'en sortir. Tous les gens qui sont ici ne se plaignent pas tellement, comme vous avez l'air de le dire, des impôts et des taxes qui ne sont pas aussi lourdes que vous avez l'air de le dire aussi.

*(M. Conway demande la parole.)*

Encore ! Allez-y !

**M. Conway**

Je voulais dire deux choses... enfin, trois choses.

La première, c'est que, quand vous dites : « *Les taux sont constants et c'est la base locative qui joue* », les taux n'ont pas été constants sur cette période. Il ne faut pas dire cela. Depuis le début de la mandature, il y a eu des changements de taux. Il faut le rappeler.

Donc, on pourrait au minimum revenir dessus.

La deuxième chose, c'est que, quand on dit : « *La base locative augmente et c'est signe que le bien prend de la valeur, etc.* », ce calcul-là s'applique aux gens qui sont propriétaires. On n'est pas tous propriétaires. On a des enfants qu'on voudrait loger dans la commune, qu'on ne peut pas loger, etc. C'est une vue très réductrice de la valeur du bien qu'on habite.

Le troisième point, c'est sur l'endettement. L'endettement raisonné, c'est une chose qui permet quand même d'éviter la situation actuelle qui est qu'il y a des Garennois qui restent sur La Garenne-Colombes, qui paient pour un équipement qui va servir bien après leur départ et ils paient plein pot l'équipement dont ils n'auront pas l'usage pendant autant d'années. Donc, l'endettement est une manière aussi, ce n'est pas la seule, mais c'est une manière de faire coller l'usage du bien à ceux qui s'en servent. Donc, l'endettement, de ce point de vue de vue-là, s'il est raisonné, encore une fois je le répète, c'est un outil de bonne gestion par rapport à cela.

Sinon, on peut imaginer, à l'inverse, qu'avec l'investissement qui est payé en autofinancement, sans contracter de crédit, en fait, cela pousse aussi des gens à partir puisqu'il faut augmenter l'impôt pour pouvoir financer cet investissement.

**M. Perrée, président de séance**

On ne peut pas tous habiter à La Garenne-Colombes, mon cher Monsieur Conway. C'est vrai. Si chacun de nous ici a quatre enfants, on ne va pas loger les quatre enfants en plus. Ce n'est pas possible, il faut être raisonnable. On ne peut pas faire une ville de 50 000 habitants en cinq ans.

**M. Conway**

Tout à fait.

Ce qui est dit là, c'est qu'en fait... Puisque, si on suit ce raisonnement-là, on pourrait augmenter les impôts de 10 %.

**M. Perrée, président de séance**

Mais non, il faut être raisonnable.

**M. Conway**

Il faut être raisonnable : la baisse qu'on demande est tout aussi raisonnable que la hausse que vous défendez.

**M. Perrée, président de séance**

Jean-Philippe, tu veux encore dire quelque chose à notre ami Conway ? Et puis, on en finit parce que cela va. C'est bon là, non ?

**M. Macé**

Non.

Monsieur Ballin...

Non, cela fait partie du débat.

Monsieur Ballin, vous êtes en train de nous dire, premièrement : « *Comme ceux qui viennent à La Garenne-Colombes paient cher, ils n'ont qu'à se taire et ne pas porter de jugement par rapport aux impôts locaux.* »

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Il n'a pas dit cela.

**M. Perrée, président de séance**

Il n'a jamais dit cela.

*(Brouhaha.)*

**M. Macé**

Vous êtes en train de nous faire une corrélation : paie cher donc les impôts locaux, peu importe ! Non.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Non, ce n'est pas vrai.

**M. Macé**

On n'est pas dans cette situation-là, donc de toute façon, il est normal que l'on s'interroge sur la question des impôts locaux parce que vos impôts locaux, premièrement, les taux ont augmenté depuis que vous êtes élus.

**M. Perrée, président de séance**

Non.

**M. Macé**

Et que seulement, mais seulement depuis deux ans, vous maintenez les taux.

Donc, ne dites pas que les taux n'évoluent pas, les taux ont évolué depuis 2008 et vous les avez augmentés. Depuis deux ans, vous ne les augmentez plus. On sait pourquoi, on va approcher progressivement des élections municipales. Donc, attention, il faut faire croire que...

**M. Perrée, président de séance**

Non, attendez !

**M. Macé**

Attendez, laissez-moi parler à un moment donné ! Sinon, je vais demander une suspension de séance et cela va encore durer un peu plus longtemps.

**M. Perrée, président de séance**

Oh !

**M. Macé**

Donc, vous laissez les orateurs parler, s'il vous plaît.

Merci.

**M. Perrée, président de séance**

Je les laisse. Je les laisse, Monsieur, vous me connaissez suffisamment, je crois.

**M. Macé**

Merci, sinon c'est suspension de séance.

**M<sup>me</sup> de Bellabre**

Vous n'avez pas à faire de menace.

**M. Macé**

Madame de Bellabre, je suis là pour parler si j'ai envie de parler.

**M<sup>me</sup> de Bellabre**

Vous faites des menaces.

**M. Macé**

Je ne fais pas de menaces. C'est votre attitude, si vous ne laissez pas parler les orateurs. Assumez pareil, assumez votre attitude ! Comme cela, si vous laissez parler les uns et les autres, il n'y aura pas, j'allais dire, d'intervention de cette manière-là.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Allez-y !

**M. Perrée, président de séance**

Allez-y !

**M. Macé**

Soyez corrects et il n'y aura pas de souci. Je le répète, cela fait partie de la base élémentaire d'un fonctionnement d'un Conseil Municipal, faudrait-il le rappeler ! Et, s'il faut le rappeler, je le rappellerai, que cela vous dérange ou non. C'est pareil.

Vous ne pouvez pas dire, Monsieur Ballin, que les impôts locaux, comme on vient habiter à La Garenne-Colombes et comme vous dites que le taux au mètre carré... enfin, plutôt, le prix au mètre carré est élevé, les gens, ils sont là pour payer des impôts locaux. Ils sont là pour payer une partie des impôts locaux, mais surtout que vous dépensiez, premièrement, correctement l'argent qu'ils versent par rapport à ce qu'ils paient, aussi bien en taxe d'habitation qu'en taxe foncière quand ils sont propriétaires.

Deuxièmement, dans vos critères que vous avez indiqués, vous en avez oublié un, c'est-à-dire : est-ce que les personnes et est-ce que les actions que nous faisons et que vous faites, parce que vous êtes au niveau de la majorité municipale, correspondent à ce qu'il faut faire dans une collectivité ?

Est-ce que vous trouvez normal, Monsieur Ballin, si on prend quelques exemples... est-ce que vous trouvez normal dans quel état se trouve le gymnase Pierre-Denis ? Vous avez beau tenter de mettre un coup de peinture, il reste ce qu'il est, le gymnase Pierre-Denis, que vous le vouliez ou non. D'ailleurs, il y avait un projet qui, bizarrement, on n'en entend plus parler, ce projet de rénovation du gymnase Pierre-Denis est totalement abandonné.

Est-ce que vous trouvez normal... Vous nous dites : « *La situation du Conservatoire de musique est bonne* ». Est-ce que vous trouvez normal les conditions dans lesquelles les élèves répètent au Foyer des Arts et Loisirs ?

Le problème, ce n'est pas seulement de dire : « *On fait quelques travaux* », c'est de répondre aux attentes de la population.

Est-ce que vous trouvez normal qu'on soit dans une ville où on est toujours – et je dis bien toujours parce que vous n'avez pas une politique volontariste dans ce domaine-là – à 10 % de logements sociaux ? Donc, on prive une partie des gens de ne pas pouvoir se loger.

Il faut entendre cela, c'est la réalité des gens. Si vous rencontriez tout le monde, vous entendriez ces problèmes de logement qu'ont les gens.

Qu'est-ce que vous faites ? Quelle politique volontariste vous avez ? Ne me vendez pas seulement la ZAC des Champs-Philippe, c'est une politique volontariste sur tout le territoire de la ville qu'il faudrait avoir. On vous a fait des propositions. Ah, cela coûte un peu d'argent et c'est surtout une volonté politique.

Je constate aujourd'hui que vous ne l'avez toujours pas, malheureusement. C'est cela, répondre aux attentes des personnes. C'est cela, de gérer dans l'intérêt général pour que tout le monde habite.

Quand vous nous dites : « *Les Garennois, certains ne partent pas* », excusez-moi mais regardez aussi la réalité. Chaque année, vous avez d'ailleurs un critère intéressant à regarder par rapport à cela et de ne pas nous faire... enfin, vouloir faire croire que personne ne quitte La Garenne-Colombes. Il y a un critère intéressant : c'est la liste électorale et les gens qui demandent leur radiation. Si ce n'est pas des gens qui partent de La Garenne-Colombes, je n'y connais bien, vous voyez !

Et vous en avez chaque année, et en quantité !

Donc, il y a bien des gens qui partent de La Garenne-Colombes, arrêtez de raconter cela. C'est pareil, c'est évidemment un mensonge de faire croire que personne ne quitte La Garenne-Colombes. Évidemment qu'il y a des gens qui quittent La Garenne-Colombes, pour différentes raisons. Donc, on est bien dans cette situation.

Je vais terminer par M<sup>me</sup> Juvin-Marleix qui me disait : « *Attention, Monsieur Macé, vous ne vous êtes pas prononcé sur un chiffre.* »

Eh bien, je vais vous démontrer le contraire, que je vais me prononcer sur votre chiffre, Madame Juvin-Marleix, et que je n'ai pas peur de l'aborder, comme ce que vous vouliez faire croire aussi.

Vos 145 agents non titulaires, qui étaient 163, donc moins 18, je devrais les retrouver dans les agents titulaires s'ils avaient été titularisés. Sauf que cette année au 1<sup>er</sup> janvier 2012, j'en ai 491 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, j'en avais 494 : il y en a encore moins. Ils sont passés où ? Qu'est-ce que vous en avez fait ?

Peut-être qu'ils sont partis en allocation pour perte d'emploi, vu que vous n'arrêtez pas d'augmenter chaque année ce budget-là. Peut-être en fin de compte ! Vous ne les avez peut-être pas titularisés, vous avez peut-être mis fin à leur contrat, tout simplement.

Donc, un peu de sérieux là aussi et quand on parle des chiffres, vous voyez, moi, je parle de chiffres précis et je ne retrouve pas ce que vous nous dites. Bizarrement, quand même !

Donc, vous savez, les effets de manche dans les barreaux, je connais cela, mais ce n'est pas de la gestion municipale.

**M. Perrée, président de séance**

Bien, merci, Monsieur Macé. Je ne peux pas laisser passer le conservatoire parce que cela, c'est complètement ridicule.

**M. Macé**

Je parle des locaux du conservatoire, les locaux !

**M. Perrée, président de séance**

Attendez ! Le Conservatoire : j'étais encore avec la directrice du Conservatoire ce matin. Je vous assure, on l'a dit cent fois, qu'on ne laissait personne sur le trottoir devant le Conservatoire, que tout le monde était accepté. Je ne crois pas que le Conservatoire soit un bon exemple pour dire que cela ne marche pas à La Garenne-Colombes et qu'on ne s'occupe pas des Garennois et que cela ne fonctionne pas, etc.

Franchement, pas le Conservatoire ! Il n'y a personne qui attend, les gens sont tous pris. Justement, j'en parlais ce matin : il y avait une personne, on hésitait, on ne savait pas très bien. Une personne sur 550, je ne sais plus combien ils sont, au Conservatoire. Ça va ! C'est un mauvais exemple.

Après, les logements aux Champs-Philippe, c'est vrai. C'est vrai qu'on attend des logements aux Champs-Philippe. On ne les a pas maintenant, on les aura dans deux ans, mais enfin on ne les prend pas non plus tous comme des exemples.

Et puis, les listes électorales, écoutez, ne dites pas que tout le monde s'en va depuis deux ou trois ans, ce n'est pas vrai. Les gens sont partis depuis souvent quelques années. La population de La Garenne-Colombes ne baisse pas, je n'en ai pas l'impression, moi, j'ai l'impression qu'elle monte plutôt.

Sur les listes électorales, ce n'est pas la grande débandade, il ne faut pas exagérer.

Écoutez, je pense qu'on en a assez parlé maintenant. On va passer au vote, si vous n'y voyez pas d'inconvénient ?

**M. Conway**

Il y a quelqu'un qui veut remettre 100 balles dans la machine ?

**M. Perrée, président de séance**

Non, ça y est.

Tu veux encore dire quelque chose ?

(*Dénégation générale.*)

**M. Conway**

Une micro-réponse.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Alors, une micro-réponse sans micro, si vous voulez. J'ai la voix qui porte, Monsieur Macé

C'est amusant parce que, en fait, vous créez en permanence une polémique tout au long de ce Conseil municipal : « *Et puis Madame de Bellabre, attention, etc.* », « *et puis M<sup>me</sup> Untel* », « *et puis que cela vous plaise ou non* ». Mais personne ne vous a empêché de parler, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Fort heureusement !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises...

**M. Perrée, président de séance**

Largement.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur le Premier adjoint vous a...

Il n'y a aucun problème et personne... moi, cela me tient à cœur parce que le débat démocratique, ce n'est pas une idée de gauche. Tout le monde peut s'exprimer dans ce Conseil municipal et vous le premier. Donc, il faut en arriver aux faits et il faut expliquer les choses.

Quand vous me dites 491, je suis navrée de revenir sur le personnel communal, là aussi : 491 titulaires contre 494, n ou n-1, c'est-à-dire au 31 décembre 2010, c'est-à-dire que vous avez supprimé 3 emplois. C'est ce que vous voulez dire. Il y a 3 personnes qui ont quitté la Ville et ce sont des emplois qui sont supprimés. On est dans le licenciement économique, là, on est dans la grande entreprise, la mauvaise entreprise qui va mettre la clef sous la porte. C'est presque un peu l'image, je sens cela un peu, votre ironie !

Bon, Monsieur, tenez-vous, là aussi, au courant du personnel communal, puisque vous souhaitez en être si proche. Je vous félicite, et c'est très bien, mais soyez-le vraiment.

Si vous l'étiez vraiment, vous sauriez qu'il y a un certain nombre de recrutements en cours pour un certain nombre d'emplois et que nous serons largement au-delà. Il n'y aura absolument aucune crainte à avoir sur les 3 postes que vous visez comme étant des postes supprimés, ce qui n'est pas le cas, puisque vous rappelez vous-mêmes que les postes ouverts sont supérieurs aux postes pourvus.

Là aussi, Monsieur, ne créez pas artificiellement chaque fois des polémiques sur le fait qu'on vous empêche de parler, ce qui est archi-faux, ou des polémiques sur le fait... C'est le premier chiffre que vous citez sur le personnel communal. Je vous applaudis, c'est déjà un bon début, mais malheureusement, mauvaise pioche, c'était le mauvais !

J'en ai terminé, Monsieur Perrée, rassurez-vous.

**M. Perrée, président de séance**

Je suis très rassuré.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

À regret, je vous rends la parole. (*Rires.*)

**M. Perrée, président de séance**

Je suis très rassuré.

(*M. Macé demande la parole.*)

**M. Perrée, président de séance**

Encore une question ?

**M. Macé**

Non, je réponds.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

J'avais autre chose.

**M. Perrée, président de séance**

Cela devient un dialogue !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

J'en terminais simplement : une petite pointe de sourire. Je suis navrée, je comprends mais M. Macé s'est longuement exprimé. Je voudrais qu'il y ait une sorte de parallélisme des formes également pour la majorité.

Cela m'a fait un peu sourire, Monsieur Macé, parce que, finalement, ce que vous critiquez, c'est qu'on n'en fait pas assez. Vous ne critiquez pas ce qui est fait, mais vous dites : « *Vous pourriez faire encore davantage.* » C'est vrai qu'on pourrait refaire le conservatoire, c'est vrai qu'on pourrait refaire les gymnases, on pourrait tout refaire, toutes les rues à neuf !

Moi, je suis tout à fait d'accord, mais dites-nous comment on finance. Il y a un petit... C'est la gestion de bon père de famille. Il faut faire des choix. Dans la vie, on ne peut pas tout payer, on ne peut pas tout financer. Il faut faire des choix, et puis dites-nous comment on les fait. On est d'accord, tout le monde est d'accord.

**M. Perrée, président de séance**

Merci.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, comme d'habitude, vous essayez ensuite de vous rattraper par rapport à ce que vous dites, mais vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait, en fin de compte, des agents qui étaient titularisés, qu'il y avait moins d'agents dans les agents non titularisés.

Moi, je prends vos chiffres et je constate qu'ils sont passés de 163 à 145, donc moins 18, et je ne retrouve pas les 18 dans les agents titularisés. Et cela, vous avez beau me faire n'importe quelle démonstration, nous sommes dans cette situation-là.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non.

**M. Macé**

Donc, ce que vous vouliez nous faire croire, que des agents étaient titularisés et qu'il y avait effectivement une diminution...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui.

**M. Macé**

Eh bien, nous n'avons pas de diminution globale. Cela veut dire que, sinon, vous avez diminué le nombre d'agents titularisés.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non, il y a des recrutements en cours.

**M. Perrée, président de séance**

Il y a des recrutements en cours.

**M. Macé**

À ce moment-là, il y a combien de recrutements en cours ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

De mémoire, 1, 2, 3, 4, j'en ai 5 en tête.

**M. Macé**

On ne retrouve pas, alors, à ce moment-là, les chiffres...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ah, bon ? 491 plus 5, cela fait en deçà de 494, Monsieur.

**M. Macé**

Cela fait 18. On en est où, comme il y a déjà moins 3 d'un côté ? Si on en est qu'à 5 ou 6, vous voyez, vous n'êtes pas dans vos chiffres.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur !

**M. Macé**

Ces agents-là, ils sont devenus quoi ? Voilà !

Donc, ne venez pas faire croire aux uns et aux autres que les dossiers sont si bien maîtrisés que cela, de cette manière-là, parce que ce que vous nous avancez, après, le résultat dans vos documents n'apparaît pas.

Vous voyez, moi, je le répète, les effets de manche, on n'est pas au tribunal, cela ne m'intéresse pas. C'est la réalité de vos chiffres et la réalité de vos chiffres, ...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Tant pis, Monsieur ! Tant pis, je suis navrée que vous ne soyez pas intéressé par ce que je vous dis.

**M. Macé**

... elle démontre le contraire par rapport à ce que vous faites. Ce que vous faites, c'est une diminution globale du nombre d'agents parce qu'on ne sait pas ...

**M. Perrée, président de séance**

C'est fort dommage de ne pas être intéressé.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est dommage.

**M. Perrée, président de séance**

On y va.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Tant pis.



**M. Perrée, président de séance**

Je vous demande maintenant d'arrêter, cela commence à bien faire. Vous avez tous eu la parole, c'est parfait. On va donc voter ce compte de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? C'est tellement sûr qu'ils allaient lever la main, donc ce n'était même pas la peine de leur demander ! (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est tellement prévisible.

**M. Perrée, président de séance**

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 30 personnes.

**M. Macé**

29.

**M. Perrée, président de séance**

On va passer au compte de gestion de l'assainissement.

**- Compte de gestion de l'assainissement et son compte administratif.**

**M. Perrée, président de séance**

Jean-Philippe, tu vas nous rapporter cela avec plaisir ?

**M. Ballin**

Il n'y a pas de commentaire particulier sur l'assainissement, sauf si mes collègues veulent poser des questions.

**M. Perrée, président de séance**

Rien de particulier.

**M. Ballin**

En dehors du rapport, il n'y a rien de particulier.

**M. Perrée, président de séance**

Vous avez tous le rapport sous les yeux, c'est magnifique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le budget de compte d'assainissement est adopté à l'unanimité.

**M. Conway**

L'assainissement, cela coule toujours de source.

**M. Perrée, président de séance**

Oui, tu as raison. (*Rires.*)

**- Affectations de résultats 2011 sur 2012 pour chacun des deux budgets.**

**M. Perrée, président de séance**

L'affectation des résultats 2011 sur chacun d'un des 2 budgets, Jean-Philippe.

**Administration**

Le compte administratif ?

**M. Perrée, président de séance**

Ça y est, on l'a voté.

**Administration**

Non, le compte de gestion.

**M. Perrée, président de séance**

On l'a voté tout à l'heure, pardon.

Le compte administratif aussi, oui, évidemment.

**M. Hervo**

L'affectation des résultats.

**M. Perrée, président de séance**

On a l'a dit tout à l'heure. Le compte administratif, qui est contre ?

**M. Macé**

Assainissement ?

**M. Perrée, président de séance**

Assainissement et son compte administratif.

**M. Macé**

On vient de voter cela.

**M. Perrée, président de séance**

Le compte de gestion tout à l'heure et son compte administratif, on l'a voté, oui ou non ? Bon.

Le compte de gestion de l'assainissement et son compte administratif, on vient de le voter.

Maintenant, je vous demande l'affectation des résultats. Il y a quelque chose qui choque ?

**M. Macé**

Non, tout va bien.

**M. Perrée, président de séance**

Alors, l'affectation des résultats, Jean-Michel... Jean-Philippe, si tu veux bien ? *(Rires.)*

**M. Ballin**

Rien de particulier non plus, c'est dans le rapport. Le résultat sur le compte de la Ville, en tout cas, on demande de le reporter de 430 000 euros en section de fonctionnement pour notre budget 2012.

**M. Perrée, président de séance**

Là aussi...

**M. Macé**

Sur la Ville, parce que, là, il faut que vous fassiez deux votes, Monsieur le Premier adjoint, s'il vous plaît : un pour la Ville, un pour l'assainissement.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Cela a été fait.

**M. Macé**

Non, sur la Ville.

*(Conversations croisées - inaudible.)*

**M. Perrée, président de séance**

Merci de vos conseils.

Alors, on y va : pour la Ville ?

**M. Macé**

Sur l'affectation du résultat.

**M. Perrée, président de séance**

Sur l'affectation du résultat. Vous êtes contre ?

**M. Macé**

Sur la Ville.

**M. Perrée, président de séance**

Vous êtes contre. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Les 30 autres.

*(Dénégation : non, 31.)*

**M. Ranji**

30, le Maire ne vote pas.

*(Brouhaha.)*

**M. Perrée, président de séance**

Tu es pour ou tu es contre ?

**M. Conway**

Je suis pour dans la mesure où cela contribue à diminuer la pression sur cette année.

**M. Perrée, président de séance**

C'est bien noté. Pour l'affectation des résultats, donc, pour l'assainissement du compte administratif ? Qui est contre ? Qui est pour ?

**M. Macé**

On n'est pas les seuls à voter, Monsieur Perrée, tout le monde vote.

**M. Perrée, président de séance**

C'est bon ?

**M. Macé**

Assainissement, pour.

**M. Ranji**

Je ne crois pas qu'on soit les seuls à voter, Monsieur.

**M. le Directeur Général**

On recommence.

**M. Perrée, président de séance**

Pourquoi ? Vous n'avez pas pu voter ?

**M<sup>me</sup> Pouettre**

Pas très bien.

**M. le Directeur Général**

Ce n'est pas clair, je crois qu'il vaut mieux les refaire.

**M. Perrée, président de séance**

Alors, on y va, à la demande de M. le Directeur Général qui doit certainement avoir raison, cela n'a pas été bien noté, on va recommencer.

Je vais vous demander le compte de gestion de la Ville et son compte administratif.

*(Dénégation générale.)*

On ne va pas refaire les six.

Le compte de gestion de la Ville, on y va ? Qui est contre ? 5. Qui est pour ? Les autres.

Le compte de gestion de l'assainissement... Le compte administratif, pardon, vous me faites perdre mon latin.

**M. Macé**

De la Ville ?

**M. Perrée, président de séance**

Oui, de la Ville. Qui est contre ?

**M. Conway**

De l'assainissement...

**M. Macé**

De la Ville.

**M. Conway**

On vient de le faire.

**M. Perrée, président de séance**

Non, on nous demande de le refaire parce qu'ils n'ont pas pu le noter. On y va !

Le compte de gestion de l'assainissement ?

*(Conversations croisées - inaudible.)*

**M. Conway**

Ne dites pas compte de gestion, dites compte administratif.

*(Conversations croisées - inaudible.)*

**M. Perrée, président de séance**

Non, mais attendez, cela va. On ne va pas revenir 107 ans dessus !

Le compte de gestion de la Ville, vous avez voté.

Le compte administratif, vous avez voté.

Le compte de gestion de l'assainissement, allez-y ! Qui est pour ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

Le compte administratif... de l'assainissement, évidemment. On y va ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? On y va.

L'affectation des résultats pour la Ville ? On y va ! Qui est contre ? 4. Ça y est, c'est bon ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Maintenant, on passe à l'affectation des résultats de 2011 sur 2012. Qui est contre ?

**M. Ranji**

Pour l'assainissement ?

**M. Perrée, président de séance**

Pour les deux...

*(Conversations croisées - inaudible.)*

Arrêtez de faire les andouilles ! Je vais finir par dire des bêtises ! *(Rires.)*

Arrêtez de faire les andouilles, on n'en finira jamais. J'ai vraiment autre chose à foutre que de rester ici jusqu'à 3 heures du matin ! *(Rires.)*

L'affectation des résultats ? Qui est contre ?

**M. Ranji**

On ne sait pas ce qu'on vote, du coup.

**M. Perrée, président de séance**

C'est le troisième point.

*(Brouhaha.)*

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Que l'opposition suive un peu !

**M. Ranji**

Le premier du troisième point ?

**M. Perrée, président de séance**

On a voté trois fois, on fait quatre fois, là...

*(Brouhaha.)*

**M. Conway**

Pour le choix du délégataire, je vote contre. *(Rires.)*

**M. Perrée, président de séance**

L'affectation du résultat Ville, alors là, allez-y ! Cinq contre.

Et l'affectation des résultats assainissement, allez-y ! Qui est contre ? Pour ?

Il faudrait peut-être se mettre d'accord.

Cette fois-ci, c'est bon ? C'est clair, c'est net ?

*(Conversations croisées - inaudible.)*

Terminé, on n'en parle plus.

Vous pouvez aller chercher M. Juvin, quelqu'un ?

Il va être enchanté de savoir que tout s'est bien passé, que tout a pu être bien réglé, que tout le monde a pu s'exprimer ! *(Rires.)*

Je crois que j'ai laissé tout le monde s'exprimer longuement.

Où est-ce qu'il est ? Vous l'avez averti ?

*(Attente du retour en séance de Monsieur le Maire.)*

Sur les conseils de tout le monde, on va continuer en attendant que M. le Maire descende. Si vous avez des...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je suis d'accord.

**M. Conway**

Il faut juste faire attention parce que, dans quelques minutes, c'est le 30 juin, il faudra reconvoquer !

**M. Perrée, président de séance**

Oui, c'est cela ! *(Rires.)*

*(Retour en séance de M. Juvin à 23 heures 53.)*

Monsieur le Maire, nous avons passé un très agréable moment. *(Rires.)*

Domage que vous n'étiez pas là. Je vous remercie évidemment pour cette gestion, puisque tout le monde... à peu près ! *(Rires.)*

Tout le monde a voté pour, évidemment.

*(Applaudissements.)*

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée, pour cette précision dans le compte des votes.

Merci, mes chers amis, mes chers collègues. Je pense que le débat a dû vous permettre de prendre de la hauteur, de vous intéresser au grand devenir stratégique de La Garenne-Colombes. La Ville est peu endettée, les taxes locales sont stables depuis trois ans, nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement, vous construisez des investissements, des équipements chaque année et, finalement, la plupart des gens souhaitent venir habiter à La Garenne-Colombes. C'est que, finalement, cela se passe probablement assez bien !

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Voilà !

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Mes chers amis, je pense que ce débat vous a permis effectivement de prendre de la hauteur, en tout cas, je l'espère, et je vous propose de passer au point suivant.

### **Ressources Humaines**

#### **2.2 - Personnel communal : convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération française Handisport.**

**M. le Maire**

Il s'agit de la convention d'aménagement d'un poste de Clavel Kayitare, comme vous le savez, chaque année, qui passe au Conseil municipal.

Avez-vous des remarques particulières sur Clavel, que tout le monde connaît ? Pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### **III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **3.1 - Rapport commun :**

- **Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association de Football de La Garenne-Colombes (AFGC) pour la période 2012-2015.**

- **Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et le Cercle d'Escrime Garennois pour la période 2012-2015.**

- **Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympic Garennois pour la période 2012-2015.**

#### **M. le Maire**

Ce sont trois conventions que nous passons aussi chaque année avec l'AFGC, le Cercle d'Escrime Garennois et l'Olympic Garennois, des conventions triennales qui nous lient aux associations et qui lie les associations à nous-mêmes.

Y a-t-il des questions, des observations ?

Monsieur Ranji, bonsoir, allez-y !

#### **M. Ranji**

Bonsoir.

Je vais parler sur les trois rapports. Au dernier Conseil municipal, on avait demandé à ce que ce soit plus détaillé. Là, cela a été fait, donc c'est une bonne chose.

Maintenant, simplement, un conseil, si je peux me permettre : c'est que, systématiquement, en fait, on mette le détail dans les conventions.

Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Ranji.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Conway, allez-y !

#### **M. Conway**

Oui, ces trois conventions, comme l'avait dit M. Dubois la dernière fois, ils ont intégré les chiffres, les effectifs et l'évolution. Cela, je trouve que, vraiment, cela donne beaucoup de clarté et de visibilité à la vie des clubs concernés, des associations concernées.

J'avais plusieurs remarques.

La première, c'était sur... alors, il y en a une qui concerne les trois conventions. Je l'avais dit au moment du vote de la convention avec le conservatoire, le fait que, dans le petit pavé à la fin, où on met les objectifs de l'association, il y a, pour moi, une confusion entre ce qui est de l'ordre du réglementaire, style : respecter la convention collective, établir des contrats de travail pour tous les salariés. Pour moi, ce ne sont pas des objectifs, c'est une contrainte à respecter, point barre. Au niveau des objectifs, c'est comme l'a fait très bien M. Viaud pour le football, par exemple : nombre d'activités organisées, les développements, les objectifs éducatifs qui sont recherchés.

Dans les rapports, celui de l'Association de Football, c'est vraiment celui que je trouve le plus... le rapport d'activité le plus intéressant et le plus instructif.

J'avais une remarque, c'est que dans le rapport d'activité, ils parlent du fait qu'ils accueillent tous les ans un groupe de Canadiens et je me demande si ce n'est pas quelque chose à étendre aux villes jumelées.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup. Oui, c'est une possibilité.

#### **M. Conway**

Cela, c'est pour le Football.

Pour le Cercle d'Escrime Garennois, je n'avais pas de remarque particulière, à part le fait que...

Je vérifie ! À part le fait encore que les objectifs sont différents des obligations et qu'il semble y avoir une discordance entre les adhérents qui augmentent, le nombre d'adhérents qui augmente sur les chiffres prévisionnels, tandis que le montant des cotisations baisse dans le chiffre prévisionnel. Si vous voulez, vous avez les cotisations qui passent de 36 700 euros à 33 500 en prévisionnel, alors qu'un peu plus tôt dans la liste, on voit que les adhérents passent de 142 à 150.

Sur l'Olympic Garennois, pas de remarque particulière : là, les cotisations sont en ligne avec l'évolution des objectifs.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

En réponse, ce sont des points minimes, mais c'est 8 personnes de plus, donc cela augmente de façon limitée ; je prends l'exemple de l'escrime. Et la somme, elle varie également en fonction du type d'adhérents puisque vous savez qu'en fonction de l'âge, le taux de la cotisation est différent. En réalité, c'est difficile de faire une corrélation absolument stricte des choses.

Y a-t-il d'autres questions ou des remarques, comme M. Conway ? Pas d'autres, donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**IV - Pôle Services Techniques**

*Voirie, Propreté, espaces verts*

**4.1 - Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert AO 2009/05 marché de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage – lot n° 2 : prestation de nettoyage.**

**M. le Maire**

Le point suivant, ce sont des avenants aux prestations SITA que vous avez reçus sur les nettoyements en cas d'urgence, le balayage mécanisé, l'aspirateur de rue.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Vous parlez bien des deux points 4.1 et 4.2 ?

**M. le Maire**

4.1.

**M. Conway**

Pas de remarque.

**M. le Maire**

Très bien. Pas de remarque. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Contre ? Vous êtes contre. Bon, très bien. Contre : 4

Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

**4.2 - Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert AO 2009/05 marché de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage – lot n° 1 : collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et enlèvement et traitement des déchets spécifiques.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de questions ?

*(M. Conway demande la parole.)*

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

J'avais une question sur le fait que cela amène, en fait, à faire passer dans les rues plus tôt, donc à 7 heures du matin, je crois deux fois par semaine ou quelque chose comme cela. La question que je me posais, c'est : est-ce qu'il a été pris en compte la gêne que cela poserait par rapport aux habitants ? Je pense qu'on a quand même une population qui peut être âgée et être réveillée tôt, c'est un peu dommage.

**M. le Maire**

Merci. Enfin, tôt, c'est 7 heures du matin.

**M. Conway**

Oui, c'est 7 heures du matin au lieu de 8 heures.

**M. le Maire**

De toute façon, je vais vous dire, la collecte, si vous la faites le matin, vous réveillez les gens et vous gênez les gens qui partent au travail. Si vous la faites le soir, vous les réveillez. Et si vous la faites la nuit, vous les réveillez parce qu'ils viennent de s'endormir. C'est absolument sans fin, cette histoire. Ce qu'il se passe, c'est que cela ne commence pas très tôt quand même. 7 heures du matin, excusez-moi, cela va, même si je considère que, effectivement, on doit pouvoir dormir à 7 heures, mais enfin 7 heures du matin !

Deuxièmement, nous essayons de faire passer les bennes, quand elles le peuvent, dans les zones qui ne sont pas les zones autour des écoles pour permettre, au moment de l'entrée aux écoles, une circulation la plus apte possible. Donc, les circuits sont revus très régulièrement.

Y a-t-il d'autres observations ?

Oui, Monsieur Conway, encore ? Allez-y !

**M. Conway**

Ce point-là n'a pas été abordé à un moment donné quelconque avec les Garennois ou...

**M. le Maire**

Si, Monsieur Conway, cette question des horaires, elle est abordée en permanence. En permanence, cela fait l'objet de discussions de savoir, etc.

En pratique, en réalité, nous ne cessons d'adapter les circuits aux modifications d'horaires des écoles, etc. Nous essayons de faire au mieux.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Madame Gaillabaud ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Je voudrais préciser une chose, c'est-à-dire qu'on a fait un échange entre la collecte des encombrants et la collecte du verre.

La collecte du verre se faisait auparavant à 7 heures du matin, donc il y avait déjà une collecte à 7 heures. Par contre, maintenant, celle du verre, au lieu d'être de 7 heures à 14 heures, sera effectuée à 8 heures, donc elle est repoussée d'une heure. Ce sont les encombrants qui sont, eux, avancés.

Pour les Garennois, il n'y aura pas beaucoup de changements par rapport à... Voilà !

C'est la qualité du tri, le tri en lui-même qui sera différent, mais il y aura exactement les mêmes bennes.

**M. Conway**

Je vous remercie de cette réponse qui est plus factuelle que celle qui vient d'être faite avant.

**M. le Maire**

Excusez-moi, Monsieur Conway, excusez-moi ! Vraiment, vous êtes d'un mépris qui est assez ahurissant ! Bref, passons !

On passe au vote. Qui est contre ? Quatre, très bien ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

**Urbanisme**

**4.3 - Application de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 – Dispositif de majoration des droits à construire de 30 % – Fixation des modalités de mise à disposition du public de la note d'information et du dossier de consultation – Fixation des modalités de recueil et de conservation des observations du public**

**M. le Maire**

Nous vous proposons de lancer une large concertation auprès des Garennois afin que ceux-ci nous expliquent et nous disent leur sentiment sur le sujet. Je vous proposerai de lancer ces consultations et que nous puissions, à l'issue de celles-ci, faire un débat public sur le sujet, si cela nous semble toujours nécessaire et si c'est toujours d'actualité, si la loi n'a pas changé, puisque je sais que le gouvernement a quelques idées derrière la tête, semble-t-il, qui seraient de revenir sur cette disposition législative.

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Oui, comme vous venez de l'évoquer, il y a, d'après l'avis des professionnels du bâtiment, de la promotion et de l'aménagement, pas mal de critiques là-dessus, mais bon, ce n'est pas l'objet du débat ce soir. C'est juste de consacrer du temps à la réunion d'information et, moi, je préconise que cet aspect-là, on part dans l'idée qu'il peut y avoir une abrogation puisque c'est en train de... cela va être soumis à la session de cet été du Sénat. Donc, ce n'est peut-être pas la peine non plus de mobiliser les services municipaux sur un sujet qui risque de tomber de lui-même d'ici la rentrée.

**M. le Maire**

Oui, mais enfin, Monsieur Conway, excusez-moi.

Monsieur Macé, je crois que vous aviez levé la main ?

Allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

Nous allons voter cette délibération, non pas que nous sommes pour le principe de l'application de la loi du 20 mars 2012 mais, pour permettre que cette loi ne puisse pas s'appliquer, il faut, de toute façon, lancer cette procédure de consultation. C'est dans ce sens-là et c'est pour cela que nous voterons votre délibération.

Je crois que vous avez été assez prudent pour indiquer que la consultation démarrera à la mi-septembre. J'espère, personnellement et avec mes collègues du groupe de gauche, que la session parlementaire permettra que la proposition de loi qui a été déposée au Sénat, aboutissant à ce que cette loi ne puisse pas s'appliquer, sera adoptée, ce qui permettra, à ce moment-là, comme vous l'avez dit, que la loi du 20 mars 2012 tombe d'elle-même, ce qui, pour nous, serait une très bonne chose.

Mais comme on n'est jamais sûr du déroulé parlementaire, je comprends très bien qu'il faille ce soir délibérer pour entrer dans ce process. Mais je répète que nous souhaitons ardemment qu'une loi vienne, j'allais dire, permettre que la loi du 20 mars 2012 ne s'applique pas.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres remarques ? On va passer au vote.

Monsieur Macé, vous avez tout à fait compris la stratégie que nous avons abordée. M. Conway ne l'avait pas totalement saisie en lisant le document. C'est que, effectivement, il nous faut absolument délibérer aujourd'hui pour pouvoir éventuellement dire non. Si nous ne délibérons pas aujourd'hui, l'application est quasi automatique.

Sauf que nous avons inscrit que c'était le 17 septembre. M. Macé vous a donné un éclairage conjoncturel sur l'intérêt du 17 septembre.

Voilà, très bien.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je n'ai pas de problème de fond. Simplement, si cela génère du travail pendant les mois d'été...

Parce que la date limite, c'est...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, essayez de ne pas tourner ! Si on ne délibère pas aujourd'hui, la loi est appliquée. Si par hasard le Sénat ou l'Assemblée, pour des raisons qui nous échappent, ne peuvent pas délibérer, elle est appliquée automatiquement.

**M. Conway**

Non, non, il faut avoir lancé la procédure avant le 31...

**M. le Maire**

Je vous suggère : Monsieur Macé...

**M. Macé**

Enfin, ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

... qui est directeur général d'une Ville vous expliquera. Et puis relisez le rapport, c'est très clair.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**V - Divers**

**5.1 - Décisions.**

N° 2012/115 : Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du diagnostic préalable à l'implantation et au déploiement d'un réseau de vidéoprotection sur le territoire communal de La Garenne-Colombes.

N° 2012/116 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien des voies communales - revêtement asphalté.

N° 2012/117 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des menuiseries au sein des équipements publics de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/118 : Marché à procédure adaptée relatif à l'exécution, l'impression, le façonnage et la livraison du magazine junior *Le Petit Garennois*.

N° 2012/119 : Marché à procédure adaptée - Contrat d'abonnement au service d'informations *Nouvelles de France* via une configuration Internet AFP-Direct - 2 accès, sans droit de reproduction.

N° 2012/120 : Aliénation de quatorze photocopieurs appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques ?

Oui, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Oui, moi, j'en ai une. C'est par rapport à la décision 115.

**M. le Maire**

115.

**M. Ranji**

Je l'ai sous les yeux. Est-ce qu'on pourra avoir une copie du contrat ?

**M. le Maire**

Bien sûr, oui, c'est un document transmissible... pas "transmettable" ! Communicable et transmissible, et pas "communissable" et "transmettable" ! Très bien, parfait, cela marche !

Huit candidats avaient répondu.



Pas d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Justement, c'est sur la même décision. J'ai bien vu le contrat et les candidats, avec l'analyse des offres et tout cela. Je trouve dommage que ce sujet-là n'ait pas fait l'objet d'une réunion du CLSPD. Je trouve que c'est une occasion manquée.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres observations ? Merci.

## **5.2 - Remerciements.**

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous remets les remerciements que j'ai reçus des associations suivantes, qui ont bénéficié d'une subvention communale :

- le Drapeau blanc,
- la Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc,
- l'Association Saint-Vincent-de-Paul,
- Jeunesse et Avenir Garennois,
- le Cercle des Arts plastiques,
- le GEM,
- le Club,
- le Secours Catholique,
- le Club Loisirs et Découverte,
- la SHERPAS
- et, enfin, l'Association Sportive des Cheminots de l'Ouest (ASCO).

Voilà pour les remerciements.

## **5.3 - Questions orales.**

**M. le Maire**

Nous avons quelques questions orales qu'on va me passer parce que je ne les ai pas sous mes yeux. Elles étaient là. C'est M. Perrée qui a dû les manger pendant que je n'étais pas là.

Vous êtes affamé, Monsieur Perrée !

Je ne les ai pas. Est-ce que quelqu'un a vu que M. Perrée touchait aux questions orales pendant que je n'étais pas là ?

Voilà, c'est M. Sammut qui les avait volées !

Qui veut prendre lesquelles ? Il y en a de M. Fouliard, de M. Ranji, de M. Macé, de M. Macé, de M. Ranji.

On est riche ce soir, allez-y !

**M. Macé**

Je démarre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, je vous adresse cette question orale le mercredi 27 juin 2012, qui ne peut faire l'objet de débat.

L'édition 2012-2013 du Guide officiel de la Ville est parue. Une présentation des élus est faite pages 30 à 33.

Pour les élus d'opposition, ont été indiquées leurs appartenances politiques sans que rien ne nous soit demandé. En revanche, pour les élus de la majorité municipale, aucune appartenance politique n'est précisée, alors que vous êtes, Monsieur le Maire, membre de l'UMP.

Pourriez-vous nous indiquer les raisons de ce traitement différent entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Monsieur le conseiller municipal, votre appartenance politique a été indiquée sur le Guide parce qu'elle figurait déjà sur le site de la Ville et que vous n'aviez jamais demandé à ce qu'elle n'y figure pas. En revanche, si votre souhait, désormais, et je peux comprendre pourquoi, est que votre appartenance au Parti Socialiste ne figure plus dans le Guide, je demanderai au directeur de la communication de se rapprocher de vous avant la parution du prochain Guide.

Faites-le-moi savoir tout simplement.

Monsieur Macé, vous avez une autre question, je crois ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, je vous adresse cette question orale le mercredi 27 juin 2012, qui ne peut faire l'objet de débat.

À l'issue de la refonte générale de la liste électorale, qui n'avait pas eu lieu depuis 2007, un certain nombre de cartes électorales n'ont pu être distribuées et ont été mises à la disposition dans les 16 bureaux de vote de notre ville.

Je vous demande d'indiquer, bureau par bureau, le nombre de cartes électorales en retour, d'une part, et le nombre de cartes électorales remises lors des élections présidentielles et législatives du printemps 2012.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vais vous donner les chiffres globaux parce que, bureau par bureau, c'est très riche comme information, mais je les tiens évidemment à votre disposition, si vous les souhaitez.

Pour le premier tour de la présidentielle : 2 819 cartes non distribuées par La Poste et mises à disposition, 1 164 ont été remises.

Au second tour : 1 656 non distribuées, 278 ont été remises.

Au premier tour des législatives : 1 381 cartes n'avaient pas été distribuées, 24 ont été remises le jour J.

Au second tour, 1 357 cartes n'ont pas été distribuées et 2, finalement, ont été remises le jour des élections.

Bureau par bureau, je dispose du tableau que je vous remettrai bien volontiers, si vous le souhaitez, qui n'apporte pas d'informations particulièrement stratégiques supplémentaires, mais bien volontiers.

Monsieur Macé, avez-vous une troisième question ?

**M. Macé**

Non.

**M. le Maire**

Je crois que c'est M. Ranji ou M. Fouliard, comme vous voulez.

**M. Fouliard**

Allons-y !

Monsieur le Maire, les façades des immeubles de la Ville, situés rue Noël-Pons, sont délabrées. Des morceaux de béton se détachent notamment des corniches, ce qui constitue un danger évident pour les résidents. Pouvez-vous nous faire savoir si des travaux de ravalement et de reprise de maçonnerie sont prévus ? Et si oui, à quelle date et pour quel budget ?

Merci.

**M. le Maire**

Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'un immeuble de la SEM. Je vous invite donc, pour des précisions, à interroger directement la SEM sur ce point.

Quant aux questions de sécurité qui dépendent du Maire de La Garenne-Colombes, je vous confirme que la SEM m'a confirmé que des travaux seraient réalisés dans les plus brefs délais.

Monsieur Fouliard encore, je crois ?

**M. Fouliard**

Pouvez-vous indiquer au Conseil municipal le nombre de dérogations scolaires accordées à ce jour sur la commune pour la rentrée 2012-2013 ?

**M. le Maire**

39.

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons appris récemment le départ du directeur de la police municipale. Ce départ, qui est le troisième en l'espace de quatre ans pour ce même poste, prouve une nouvelle fois la mauvaise gestion des Ressources Humaines qui vous empêchent de garder des éléments nécessaires à la sécurité des habitants.

Cette situation montre également que, malgré les discours de façade et la volonté affichée par l'UMP, auquel vous appartenez, rien n'est fait. Car, à l'heure actuelle, le CLSPD ne s'est toujours pas réuni. Le diagnostic local de sécurité se fait toujours attendre mais, de l'aveu même de l'élue en charge de la sécurité en séance du Conseil municipal, ce n'était pas une priorité pour vous.

Mes questions sont simples : quand allez-vous faire de la sécurité des Garennois une priorité ? Quand allez-vous remettre en cause le fonctionnement actuel de la police municipale ? Qu'avez-vous prévu pour le remplacement du directeur de la police municipale ? Enfin, quand comptez-vous réunir le CLSPD ?

Je vous remercie pour votre réponse. Je précise que cette question orale a été adressée le mercredi 27 juin et ne peut faire l'objet de débat.

**M. le Maire**

Monsieur le conseiller municipal, d'abord, je suis très, très heureux de l'intérêt que vous manifestez enfin pour la sécurité des Garennois. Venant de vous, Monsieur Ranji, cette question de la sécurité prend toute sa saveur. Que vous vous préoccupez de sécurité est une grande nouvelle et, comme quoi, finalement, tout peut évoluer.

Monsieur Ranji, je peux vous rassurer, la sécurité de La Garenne-Colombes est assurée et, je crois, bien assurée puisqu'elle est la commune du département dont le taux de délinquance est l'un des plus faibles.

Selon vous, pour quelles raisons ? Parce que nous avons à la fois une police municipale et une police nationale qui collaborent de manière très efficace.

Quand vous nous dites : quand entendez-vous faire de la sécurité votre priorité ? Je veux dire que tous les gens dans cette salle ne peuvent que sourire parce que permettez-moi de vous rappeler qu'à La Garenne-Colombes, c'est cette majorité municipale qui a obtenu un commissariat de plein exercice et j'espère que le prochain... que l'actuel gouvernement ne remettra pas cela en cause !

C'est cette municipalité de La Garenne-Colombes qui a mis en place une véritable police municipale. C'est cette majorité municipale de La Garenne-Colombes qui a décidé de mettre en place de la vidéoprotection et c'est cette majorité municipale de La Garenne-Colombes qui va mettre en place le CLSPD qui se tiendra sous peu, sans parler, bien sûr, d'autres mesures que nous avons mises en place :

- les points sécurité écoles pour la sécurité des enfants,
- la sécurisation des collèges,
- toutes les politiques de prévention, ainsi que toutes les politiques annexes que sont l'éclairage des rues, etc.

Alors, Monsieur Ranji, je pense que la municipalité et la majorité n'ont guère besoin de leçons du Parti Socialiste en matière de sécurité.

Enfin, Monsieur Ranji, je considère votre intervention finalement comme un élément extrêmement intéressant parce que c'est un engagement, manifestement, futur à soutenir notre politique de lutte contre l'insécurité et, naturellement, à nous informer des faits commis par les délinquants, notamment ceux bien connus des services de police, quels qu'ils soient, bien entendu, Monsieur le conseiller municipal, et à les condamner.

J'espère, enfin, que cette conversion soudaine à la sécurité des Garennois aidera d'une manière globale le Conseil municipal, quelle que soit sa couleur politique, à lutter contre quelques hypothèses que le gouvernement a actuellement sur la table de remise en cause éventuellement du commissariat de La Garenne-Colombes.

Je vous remercie.

**M. Ranji**

N'importe quoi !

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est M. Ranji, je crois, pour la dernière question.

**M. Ranji**

Effectivement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au 3, rue Alsace-Lorraine, était logée votre Chef de Cabinet. Cette dernière a quitté ses fonctions en janvier dernier. Voici donc, depuis quelques mois maintenant, que son nom figure toujours sur la boîte aux lettres et que les volets de son appartement sont fermés, alors qu'un appartement se situant sur le même palier s'est libéré récemment et qu'il est en travaux pour un futur locataire, j'imagine.

La majorité municipale, dans sa volonté de ne pas faire respecter la loi SRU, provoque un manque cruel de logements sociaux dans la ville, avec plus de 900 demandes en attente. Voilà pourquoi un tel logement vide représenterait un véritable gâchis.

Pourriez-vous donc nous dire si votre ancienne Chef de Cabinet occupe toujours ce logement ? Si oui, au nom de quoi ? Sinon, depuis quand et pourquoi n'est-il toujours pas occupé par un nouveau locataire ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Je précise que cette question orale a été adressée le mercredi 27 juin et ne peut faire l'objet de débat.

**M. le Maire**

Monsieur le conseiller municipal, vous faites référence au logement sans doute qu'occupait M<sup>me</sup> Vouvet.

Je vous informe que cette dernière a donné congé de cet appartement et a déménagé. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un logement appartenant à la Ville, contrairement à ce que vous dites.

Mais si je vous comprends bien et si j'analyse bien votre question, Monsieur Ranji, cela signifierait qu'un agent communal, puisque M<sup>me</sup> Vouvet était agent communal, qui habite La Garenne-Colombes, quand il quitte le personnel communal, doit se justifier s'il décide de rester habiter à La Garenne-Colombes et que nous devrions, nous, faire en sorte qu'il quitte ce logement ? Très curieuse façon de voir les choses !

Si je comprends bien également, vous relevez les noms sur les boîtes aux lettres, puisque c'est ce que vous exprimez. (*Rires.*)

Je trouve que c'est une très curieuse façon de faire, particulièrement irrespectueuse de la vie privée et, pour vous dire, un peu inquiétante !

Je voudrais savoir, Monsieur Ranji, si vous faites cela seulement pour M<sup>me</sup> Vouvet ? Ou pour tous les gens qui sont dans ce Conseil municipal ? Ou les fonctionnaires simplement ? Ou les membres de mon Cabinet simplement ? Pour combien d'élus ? Pour combien de fonctionnaires ?

Je voudrais bien savoir, Monsieur Ranji, les méthodes de travail que vous avez. Je suis assez surpris de cette question, pour tout vous dire.

Mesdames et Messieurs, et juste avant, je voudrais poser une question à M. Macé, mais c'est une question... : pourquoi, Monsieur Macé, expliquez-moi pourquoi désormais toutes vos questions – il y a quelque chose qui m'échappe –, seulement les vôtres d'ailleurs, sont précédées de cette formule magique : ...

**M. Ranji**

Les miennes aussi.

**M. le Maire**

... « *Je vous adresse cette question orale qui ne peut faire l'objet de débat* » ? Pourquoi « *qui ne peut faire l'objet de débat* » ? Quelle est la justification ? Vraiment, je ne comprends pas. Maintenant, vous, vous l'inscrivez à chaque question.

**M. Macé**

Je vous invite tout simplement à lire le règlement intérieur du Conseil municipal et vous verrez que c'est écrit noir sur blanc. Si vous nous mettiez sur le compte rendu cette formule, on ne la dirait pas, à ce moment-là. Comme vous ne la mettez pas sur le compte rendu, nous la mettons sur les questions.

**M. le Maire**

D'accord. Finalement, c'est beaucoup plus simple. Je me disais : mais qu'est-ce qu'il cherche avec cela ?

**M. Macé**

Je ne cherche rien.

**M. le Maire**

Très bien.

Mesdames et Messieurs, bravo pour ce grand débat sur le budget. J'ai déjà eu beaucoup d'échos ! Il y a de grands moments !

Merci à vous tous, bonnes vacances.

*La séance est levée à 0h19.*